



Rapport Développement durable 2024

Version présentée pour acte au conseil communautaire du 03 février 2025

Contribution préalable au Débat d’Orientation Budgétaire pour le budget 2025 en application du décret n°2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales pris en application de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l’environnement dite « Grenelle 2 ».

Sommaire

Sommaire	3
Table des figures	5
Table des tableaux.....	5
Préambule	7
1. Politiques structurantes et transversales de Bièvre Isère au regard des finalités nationales du développement durable.....	11
2. Actions de Bièvre Isère Communauté au regard des enjeux territoriaux de développement durable	19
2.1 Aménager durablement	19
2.2 Contribuer à l'autonomie énergétique	36
2.3 Ménager les ressources du territoire	47
2.4 Favoriser le bien-être de la population	61
2.5 Renforcer l'attractivité économique par la promotion de mode de consommation et de production durables	75
2.6 Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère.....	85
En résumé.....	95

Table des figures

Figure 1 : Les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) mondiaux	7
Figure 2 : La contribution des 17 Objectifs de Développement Durable sur 7 dimensions transversales (Agence Française de Développement, 2022)	8
Figure 3 : Résultats d’audit de Bièvre Isère sur le référentiel Climat Air Énergie	13
Figure 4 : Résultats d’audit de Bièvre Isère sur le référentiel économie circulaire	14
Figure 5 : Contribution des politiques transversales structurantes de Bièvre Isère Communauté aux 5 finalités du développement durable	18
Figure 6 : Priorisation des axes structurants du schéma des circulations douces	21
Figure 7 : Exemple de carte d’enjeu d’une espèce ciblée par ce plan	27
Figure 8 : modélisation de zones inondés par une crue centennale sans aménagement (aujourd’hui et après réalisation des aménagements)	29
Figure 9 : article du Dauphiné libéré – journée portes ouvertes du 05/06/2024	39
Figure 10 : périmètre d’action du SIRRA, carte des bassins versants	53
Figure 11 : objectifs de la prévention des inondations	54
Figure 12 : périmètre d’action de l’EPAGE de la Bourbre, bassin versant de la Bourbre.....	55
Figure 13 : Rand’eau agricole, 29/09/2024	57
Figure 14 : Intervention scolaire école de Saint-Etienne de Saint-Geoirs.....	57
Figure 15 : Animation pour la journée mondiale de l’Eau.....	58

Table des tableaux

Tableau 1 : Qualification de la contribution (nulle, + faible, ++ modérée ou +++ forte) des politiques structurantes transversales de Bièvre Isère Communauté au développement durable	12
Tableau 2 : Axes stratégiques et opérationnels du Plan Climat Air Energie Territorial - mai 2021	15
Tableau 3 : budget sur 1 an (= 2024) et sur 4 ans (2024 - 2027) pour le contrat environnemental de la Bourbre.....	28
Tableau 4 : récapitulatif sur l’ensemble des flux 2023 (source : rapport annuel déchet 2023)	51
Tableau 5 : Bilan des actions menées en 2023 par le Tacot Bièvre Valloire Mobilité.....	70

Préambule

Objectifs de Développement Durable – Agenda 2030

En vue de construire un monde plus durable et plus solidaire, 193 États dont la France se sont engagés collectivement en septembre 2015 pour atteindre **17 Objectifs de Développement Durable (ODD)** d'ici 2030. Ces 17 objectifs ambitieux de **transformation de la société** proposent une nouvelle feuille de route universelle pour les peuples, la planète, la terre, la prospérité et les partenariats.

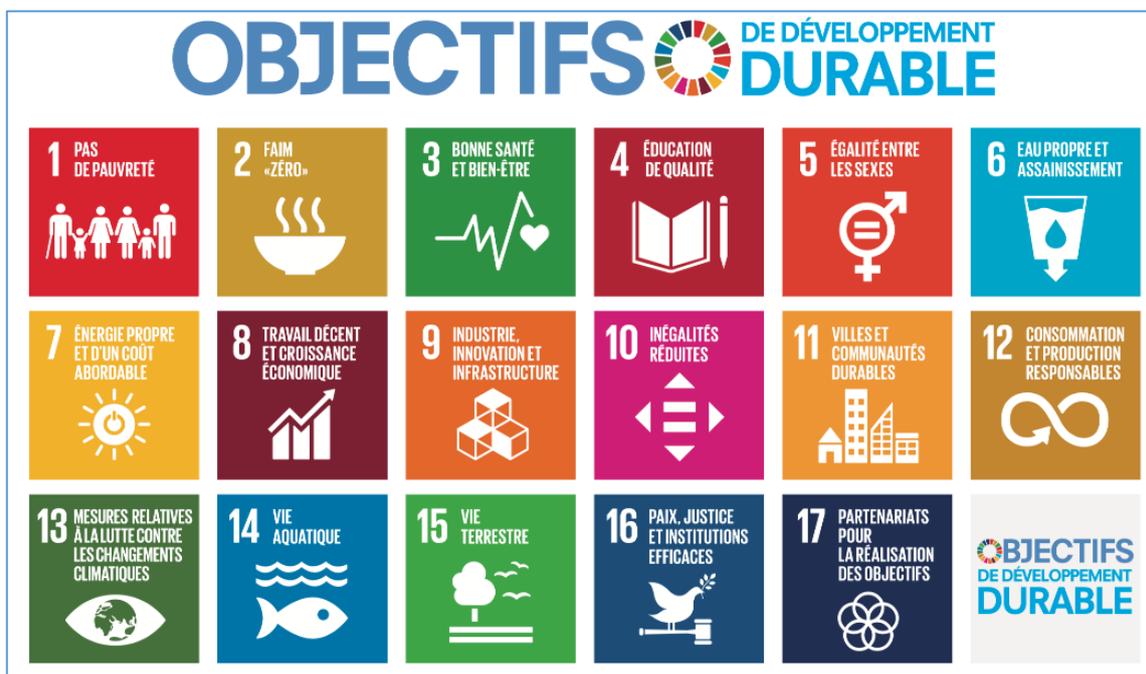


Figure 1 : Les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) mondiaux

Par le suivi de ces objectifs, les 193 États rendent compte chaque année de leurs avancées devant l'Organisation des Nations Unies, lors du Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) sur le développement durable, à New York.

La France, engagée dans l'atteinte de ces Objectifs de Développement Durable, identifie dans le **Code de l'Environnement**, à l'article L.110-1, les **cinq finalités du développement durable** :

- lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère ;
- préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources ;
- assurer la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations ;
- permettre l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

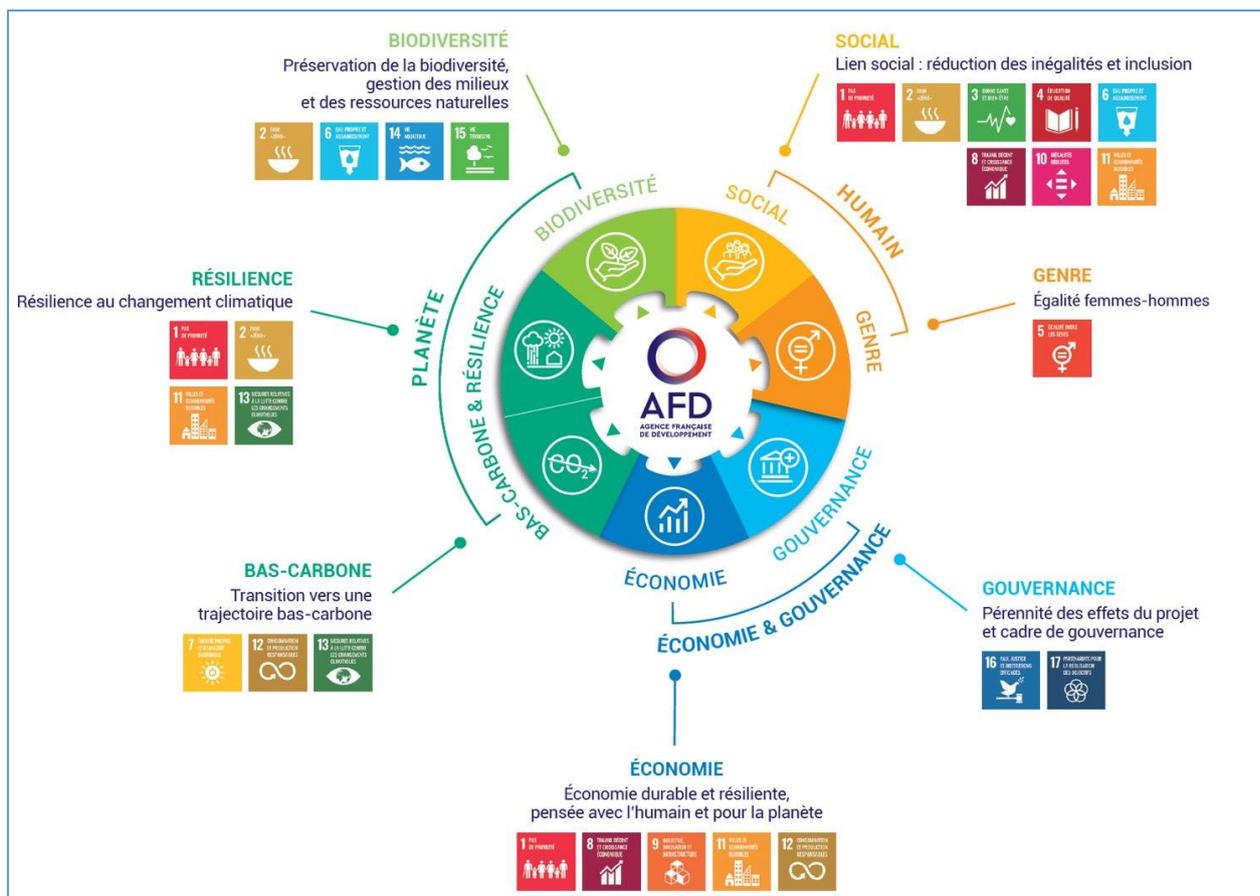


Figure 2 : La contribution des 17 Objectifs de Développement Durable sur 7 dimensions transversales (Agence Française de Développement, 2022)

Les intercommunalités participent à ces objectifs à leur échelle. L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement soumet les collectivités territoriales, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants et la collectivité de Corse à la **présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable. Il vise à apporter un éclairage transversal, via le prisme du développement durable, sur les politiques publiques et les actions mises en œuvre par l'intercommunalité.**

Méthodologie d'élaboration et de dessin du rapport développement durable de Bièvre Isère Communauté

Pour ce rapport 2025, la direction Transition écologique et Mobilités propose de repartir de la méthodologie élaborée en 2023 permettant de bénéficier :

- d'une **vision globale et concrète du rôle de l'intercommunalité dans la mise en œuvre du développement durable au regard de l'ensemble de ses compétences** ;
- d'un **outil collectif et partagé en interne** grâce à la participation active de l'ensemble des directions de la communauté de communes, mettant en évidence la transversalité du développement durable et la contribution de chaque direction ;
- d'un **outil pédagogique, facile d'accès et valorisable à divers escients et auprès de différents publics (élus, partenaires, habitants...)**, rendant ainsi lisible l'engagement de Bièvre Isère Communauté en matière de développement durable.

Ce rapport proposé en 2023 se veut être une étape vers ce triple objectif et pourra être amélioré d'une année sur l'autre en tenant compte des propositions aussi bien internes qu'externes.

Ainsi, courant octobre et novembre 2024, l'ensemble des directions de Bièvre Isère Communauté ont apporté leurs connaissances pour :

- évaluer la **contribution globale des politiques structurantes et transversales de Bièvre Isère Communauté au regard des cinq finalités du développement durable** (chapitre 1 du présent rapport) ;
- présenter, **au regard des enjeux** mis en évidence dans le projet de territoire et le plan climat air énergie et en lien avec les Objectifs mondiaux de Développement Durable, **une sélection d'actions concrètes réalisées en 2024 ou prévues en 2025 par Bièvre Isère Communauté** (chapitre 2 du présent rapport).

Le rapport aboutit ainsi à une **analyse stratégique et opérationnelle** de Bièvre Isère Communauté dans la prise en compte du développement durable.

1. Politiques structurantes et transversales de Bièvre Isère au regard des finalités nationales du développement durable

Bièvre Isère Communauté est engagée dans des politiques structurantes et transversales qui fixent pour l'intercommunalité des grandes orientations et objectifs en lien avec les cinq finalités suivantes du développement durable :

- **atténuer** le changement climatique et protéger l'atmosphère ;
- **préserver** la biodiversité et protéger les milieux et les ressources ;
- assurer la **cohésion** sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations ;
- permettre l'**épanouissement** de tous les êtres humains ;
- fonder les dynamiques de **développement** suivant des modes de production et de consommation responsables.

Politiques structurantes transversales de Bièvre Isère Communauté	Finalité I ATTENUATION		Finalité II PRESERVATION			Finalité III COHESION		Finalité IV EPANOUISSEMENT	Finalité V DEVELOPPEMENT	
	Lutte contre le dérèglement climatique	Protection de l'atmosphère	Biodiversité	Milieus naturels	Ressources naturelles	Solidarité entre territoires	Solidarité entre générations	Bien être des habitants	Mode de production durable	Mode de consommation durable
Projet de territoire		++			++	+	+++	++	++	++
Contrat d'Objectifs Territorial	+++	++	++	++	++			+	+++	+++
Plan Climat Air Energie Territorial	+++	+++	++	+	+++	+		+	++	++
Programme Local de l'Habitat	+	+				++	+	+		++
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal	+	+	++	++	++	++		+		
Plan de sobriété énergétique	++	++			+	+		+	+++	+++
Convention Territoriale Globale		+				+++	+++	+++		
Guide interne de la commande publique	+				+	+			++	++
Schéma Directeur des Systèmes d'Information	++	++					++			++
Contrat Local de Santé						++	++	+++		
Développement économique et tourisme	+	+	+		+	++	+	++	+++	++

Tableau 1 : Qualification de la contribution (nulle, + faible, ++ modérée ou +++ forte) des politiques structurantes transversales de Bièvre Isère Communauté au développement durable

Les élus de Bièvre Isère Communauté formalisent et adoptent le 13 décembre 2021 leur **projet de territoire**, ciblant 4 priorités :

- la qualité de vie via un engagement d'exemplarité sur la transition énergétique et la production d'énergies renouvelables, l'économie circulaire, la qualité de l'air et de l'eau, la rénovation de l'habitat vers la sobriété énergétique, le déploiement des mobilités douces et la densification de l'offre de transports en commun ;
- la santé via une offre de soins de proximité ;
- l'aide à la personne via l'accompagnement de la petite enfance, de l'enfance et jeunesse et d'une offre de sport et loisirs ;
- l'économie via l'emploi, le tourisme et le renforcement de l'attractivité du territoire.

Bièvre Isère Communauté s'est engagée le 31 mai 2021 auprès de l'ADEME, Agence nationale de la Transition écologique, dans un **Contrat d'Objectifs Territorial (COT)** dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). Ce dispositif repose sur les référentiels nationaux Climat Air Energie et Economie Circulaire. Il permet d'accompagner en ingénierie la communauté de communes jusqu'en septembre 2026 dans la conception de plan d'action opérationnel sur le court et moyen terme afin de renforcer les politiques de transition écologique. Le COT permet ainsi de structurer, massifier les démarches de transition écologique, les adapter aux besoins et aux diagnostics du territoire.

Bièvre Isère a obtenu le score de 24% sur le référentiel Climat Air Energie, d'après l'audit réalisé le 15/12/2023. La communauté de communes sollicite en conséquence la première étoile.

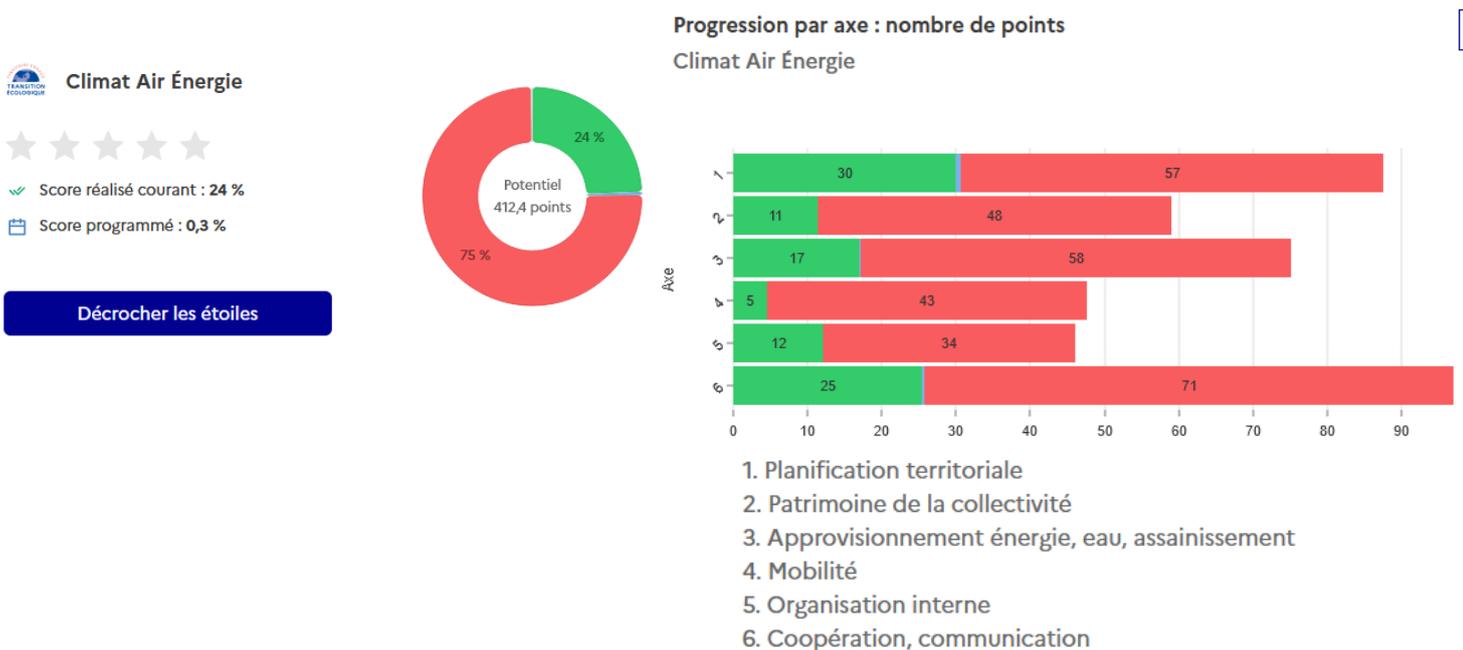
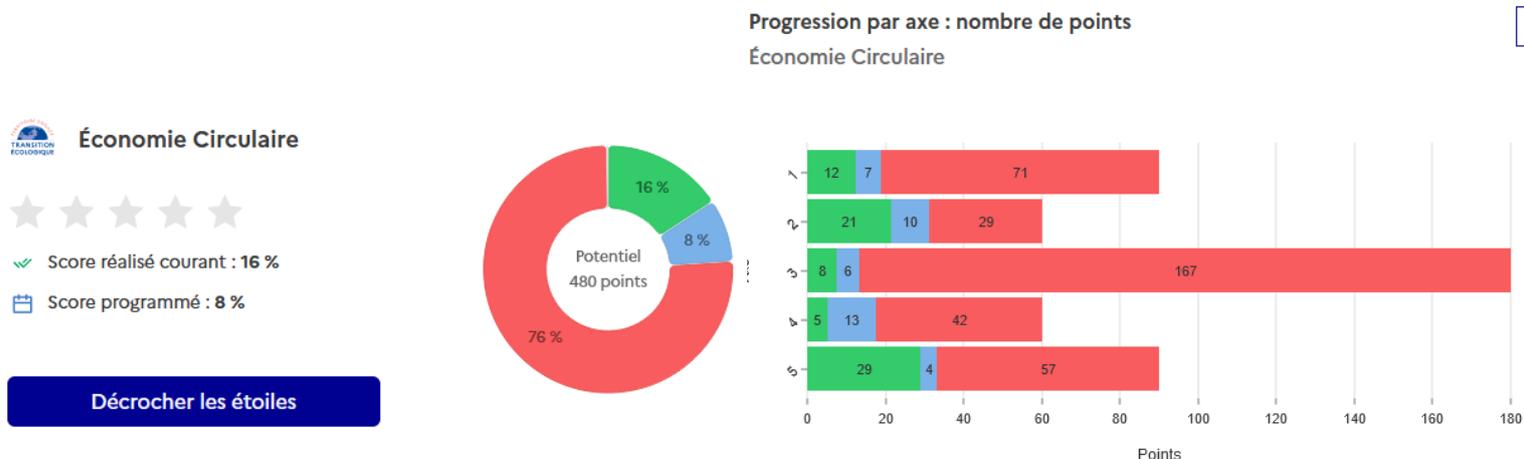


Figure 3 : Résultats d'audit de Bièvre Isère sur le référentiel Climat Air Énergie

Pour ce qui concerne le référentiel Économie Circulaire, Bièvre Isère a obtenu le score de 16%, selon l'audit finalisé le 15/12/2023.



1. Définition d'une stratégie globale de la politique économie circulaire et inscription dans le territoire
2. Développement des services de réduction, collecte et valorisation des déchets
3. Déploiement des autres piliers de l'économie circulaire dans les territoires
4. Outils financiers du changement de comportement
5. Coopération et engagement

Figure 4 : Résultats d'audit de Bièvre Isère sur le référentiel économie circulaire

Sur la base de ces audits, Bièvre Isère a élaboré deux plans d'actions, validé en mars 2024 afin de renforcer ses politiques sur ces enjeux de transitions.

Bièvre Isère Communauté a adopté simultanément, le 31 mai 2021, le **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**, visant :

- d'ici 2030 :
 - o une réduction de 30% des émissions de gaz à effet de serre ;
 - o une diminution de 19% de la consommation énergétique du territoire ;
- d'ici 2050 :
 - o une réduction de 58% des émissions de gaz à effet de serre ;
 - o une diminution de 51% de la consommation énergétique du territoire ;
 - o une multiplication par deux de la production d'énergies renouvelables ;

ce qui rapproche le territoire d'un objectif **Territoire à Energie Positive (TEPOS)**, avec 84% d'autoproduction en 2050, démarche dans laquelle Bièvre Isère Communauté est également engagée auprès de l'ADEME.

Ce plan climat a reçu un avis favorable de l'Etat en date du 21 septembre 2021. Il est articulé selon les 4 axes principaux suivants :

Axes stratégiques		Axes opérationnels
AXE 1	Organiser une mobilité et un urbanisme durables	1.1. Réduire l'impact des trajets domicile-travail
		1.2. Organiser le report modal
		1.3. Rendre les déplacements en véhicules motorisés moins polluants
AXE 2	Gérer durablement les ressources du territoire	2.1. Adapter la gestion forestière
		2.2. Ménager la ressource en eau
		2.3. Accompagner la mutation de l'agriculture
AXE 3	Atténuer les impacts des bâtiments et de leur usage	3.1. Mettre en place une politique globale de réduction des consommations des bâtiments
		3.2. Développer les énergies renouvelables pour le bâtiment
AXE 4	Animer et conduire la démarche de transition énergétique	4.2. Inscire la collectivité dans l'exemplarité
		4.2. Initier et soutenir les initiatives locales

Tableau 2 : Axes stratégiques et opérationnels du Plan Climat Air Energie Territorial - mai 2021

Bièvre Isère Communauté a adopté le 1^{er} octobre 2019 le **Programme Local de l'Habitat (PLH)** qui, sur une période de 6 ans, fixe les objectifs et encadre les actions engagées sur le territoire en faveur de la production, de la rénovation ou de l'accès au logement. Il prévoit la mise en œuvre de dispositifs d'aides financières et techniques en faveur de la rénovation du parc ancien (social, privé, communal). Ce programme a vocation à la fois :

- à engager le territoire dans la transition énergétique, à réduire les risques de précarité énergétique et à réduire l'impact sur le climat ;
- à permettre à la population d'avoir accès à un logement abordable, adapté et plus performant énergétiquement.

A la suite de l'adoption du Programme Local de l'Habitat, les élus communautaires ont adopté le 26 novembre 2019, pour une période de 10-12 ans, le **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)**. Ce plan très transversal permet d'encadrer et d'orienter les politiques d'aménagement de l'espace et notamment de :

- préserver les espaces agricoles et les secteurs à enjeu environnemental (zones humides, corridors, espaces boisés, haies...). Il contribue donc à préserver les milieux, les paysages et certaines ressources ;
- engager une forte dynamique de lutte contre l'étalement urbain, engendrant des effets positifs sur les déplacements courts, le maintien d'espaces non anthropisés... ;
- réfléchir collectivement à l'organisation du territoire, au rôle des communes dans l'accueil de logements, de services, d'entreprises... dans une logique de solidarité territoriale.

Le conseil communautaire a engagé le 7 novembre 2022, en lien avec le plan de sobriété du gouvernement annoncé début octobre 2022, la mise en œuvre du premier **plan de sobriété énergétique** de Bièvre Isère Communauté, première étape interne qui vise un triple objectif vers un changement de paradigme :

- poursuivre l'engagement de l'intercommunalité dans la réduction de ses consommations pour protéger l'environnement et être en conformité avec les engagements pris pour les années à venir, notamment de la COP de Paris ;
- diminuer ses coûts d'énergie qui ont doublé sur l'exercice 2023 (hausse estimée à près de 1 500 000 € entre 2022 et 2023) ;
- adapter l'offre de service aux publics.



Ce plan de sobriété a permis, sur l'hiver 2022-2023, de baisser les consommations d'énergie de 19% en comparaison avec l'hiver 2021-2022 soit, 540 MWh d'économisés. Ce plan d'action, destiné à durer dans le

temps et à proposer de manière pérenne une nouvelle manière de fonctionner et de penser nos consommations énergétiques, est ajusté au fur et à mesure des bilans réalisés afin d'en optimiser son efficacité. Il comprend désormais les actions suivantes :

- Action 1 : Mobiliser et informer le grand public les usagers, les agents et les élus communautaires ;
- Action 2 : Installer des dispositifs de régulation de température dans les bâtiments et vérifier leur bon fonctionnement ;
- Action 3 : Adapter les températures des bâtiments publics et les usages ;
- Action 4 : Réduire la saison et les surfaces de chauffe ou de climatisation ;
- Action 5 : Éteindre les équipements électriques ;
- Action 6 : Éteindre l'éclairage extérieur des zones d'activités, bâtiments, équipements sportifs et parcs de stationnement ;
- Action 7 : Agir sur la sobriété numérique ;
- Action 8 : Favoriser la mobilité douce et le covoiturage ;
- Action 9 : Agir sur les bâtiments et les ouvrages intercommunaux ;
- Action 10 : Installer des unités photovoltaïques en autoconsommation sur les ouvrages publics.

Le Développement Economique et Tourisme œuvre autour de 2 axes prioritaires, le soutien aux entreprises et l'attractivité du territoire :

- les différents accompagnements, au travers de divers partenariats, permettent de soutenir les porteurs de projet dans les différentes étapes de leur entreprise (création, développement, transmission) ;
- le maintien d'une économie de proximité est un enjeu essentiel et passe par une promotion du « consommer local » afin de conforter nos commerces et nos services ;
- l'aménagement des 17 zones d'activités intercommunales, le déploiement de nouvelles zones et les services associés, s'adaptent pour répondre aux besoins des entreprises et permettent d'attirer de nouvelles entreprises et compétences. (politique de sobriété foncière)
- l'intégration des pratiques écologiques et durables et l'accompagnement des entreprises locales à la transition énergétique ;
- La prise en compte des besoins des entreprises, des salariés, des habitants et des touristes, aux travers de différents dispositifs permettent ainsi de maintenir le dynamisme de croissance du territoire.
- L'animation du programme Territoire d'Industries et notamment via les volets « Energie » et « Transition socio-écologique » qui visent à déployer une stratégie de développement territorial, axé sur l'industrie, et en fonction des besoins locaux.

Pour ce qui relève particulièrement du pilier social du développement durable, Bièvre Isère Communauté a adopté le 11 juillet 2022 la **Convention Territoriale Globale (CTG)**, aux côtés de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Isère, du Département de l'Isère, de la Mutualité Sociale Agricole et de ses 50 communes membres. Conclue pour une période de 5 ans du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026, cette convention vise à mettre les ressources de la CAF au service d'une stratégie territoriale afin de délivrer une offre de services complète, innovante et de qualité aux familles. En effet, en s'extrayant des démarches par dispositif pour privilégier une approche transverse partant des besoins du territoire, elle repositionne l'utilisateur au centre des services et participe à rendre plus efficaces tous les champs d'intervention de la CAF : petite enfance, enfance, jeunesse, soutien à la parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits et au logement d'urgence, handicap, etc. A noter que le diagnostic préalable à la convention a mis en avant le besoin fort en mobilités des habitants sur le territoire, de la petite enfance aux seniors.

En termes de fonctionnement, la communauté de communes a réactualisé en novembre 2022 son **guide interne de la commande publique** qui participe à l'atteinte des objectifs de développement durable par l'intermédiaire de clauses spécifiques à intégrer dans les marchés :

- les clauses sociales et les marchés réservés ont pour vocation d'utiliser la commande publique comme un outil de lutte contre le chômage et l'exclusion : elle favorise la construction de parcours d'insertion en permettant aux personnes embauchées d'acquérir une expérience professionnelle, un emploi « classique » pour les personnes éloignées de l'emploi mais aussi directement l'accès à l'emploi en permettant de rapprocher localement offre et demande dans un secteur d'activité donné, notamment dans les secteurs en tension ;
- la clause environnementale a pour vocation de permettre d'utiliser la commande publique comme un outil de lutte contre les changements climatiques : attribution de marchés publics à des structures sélectionnées par exemple selon leur performance énergétique, leur capacité de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de préservation des ressources (eau, matières premières, etc.), de réduction des déchets, la possibilité de recyclage et/ou de réemploi des biens et services vendus, etc. Tous ces éléments favorisant ainsi les achats dits durables auprès de structures engagées dans une démarche de transition écologique, de développement durable.

Bièvre Isère s'est engagée dans un **Contrat Local de Santé**. Au printemps 2024, une journée et une soirée partenariale ont réuni une centaine d'acteurs (professionnels, élus et bénévoles), pour penser les actions du Contrat Local de Santé.

A l'issue de ces temps, Bièvre Isère communauté a validé un plan d'actions composé d'un axe transversal sur la coordination et de trois axes :

- Améliorer l'accès aux droits, aux soins, à la prévention en renforçant l'attractivité du territoire
- Promouvoir le bien-être et la santé mentale
- Promouvoir un cadre de vie et un environnement favorable à la santé

Le CLS 2024-2028 comporte 14 fiches-actions autour de l'aide à l'installation et la valorisation du territoire auprès des professionnels de santé et des étudiants en santé, des actions d'aller-vers, le Sport-Santé, la prévention, la prise en charge et la réduction des risques des addictions, les violences intrafamiliales, l'accès à une eau de qualité, l'amélioration de l'air extérieur, l'urbanisme favorable à la santé et l'éducation à la santé environnement.

Actuellement en cours de relecture, le Contrat Local de Santé devrait être signé par les partenaires au printemps 2025.

Bièvre Isère Communauté finalise au premier semestre 2023 un **schéma directeur des systèmes d'information** basé volontairement sur une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) visant à intégrer les enjeux du développement durable, à moyen et long terme, dans la vision et la stratégie d'une organisation. Depuis sa publication en 2010, la norme ISO 26 000 constitue le cadre de référence en la matière. Elle donne des lignes directrices et ne fournit pas un cadre d'exigence en vue d'une certification. La Direction des Systèmes d'Information de Bièvre Isère Communauté s'engagera, conformément au décret n°2022-1413 du 7 novembre 2022 fixant des prix solidaires pour la revente des matériels informatiques réformés et cédés à titre gratuit à certaines associations par les administrations, à réduire dans un premier temps la production de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) au strict minimum et à mettre en place une filière de redistribution des matériels fonctionnels. La sobriété énergétique sera également prise en compte afin de réduire l'empreinte carbone du système d'information notamment par la réduction des actifs et l'augmentation de l'efficacité.

Le graphique suivant permet de visualiser la contribution relative des politiques stratégiques transversales présentées ici, au regard du développement durable, aux premiers rangs desquels figurent le **Plan Climat Air Energie Territorial**, le **Contrat d'Objectifs Territorial**, le **Plan de sobriété énergétique**, la **Convention Territoriale Globale** le **Contrat Local de Santé** ainsi que le **Développement Economique et le tourisme**.

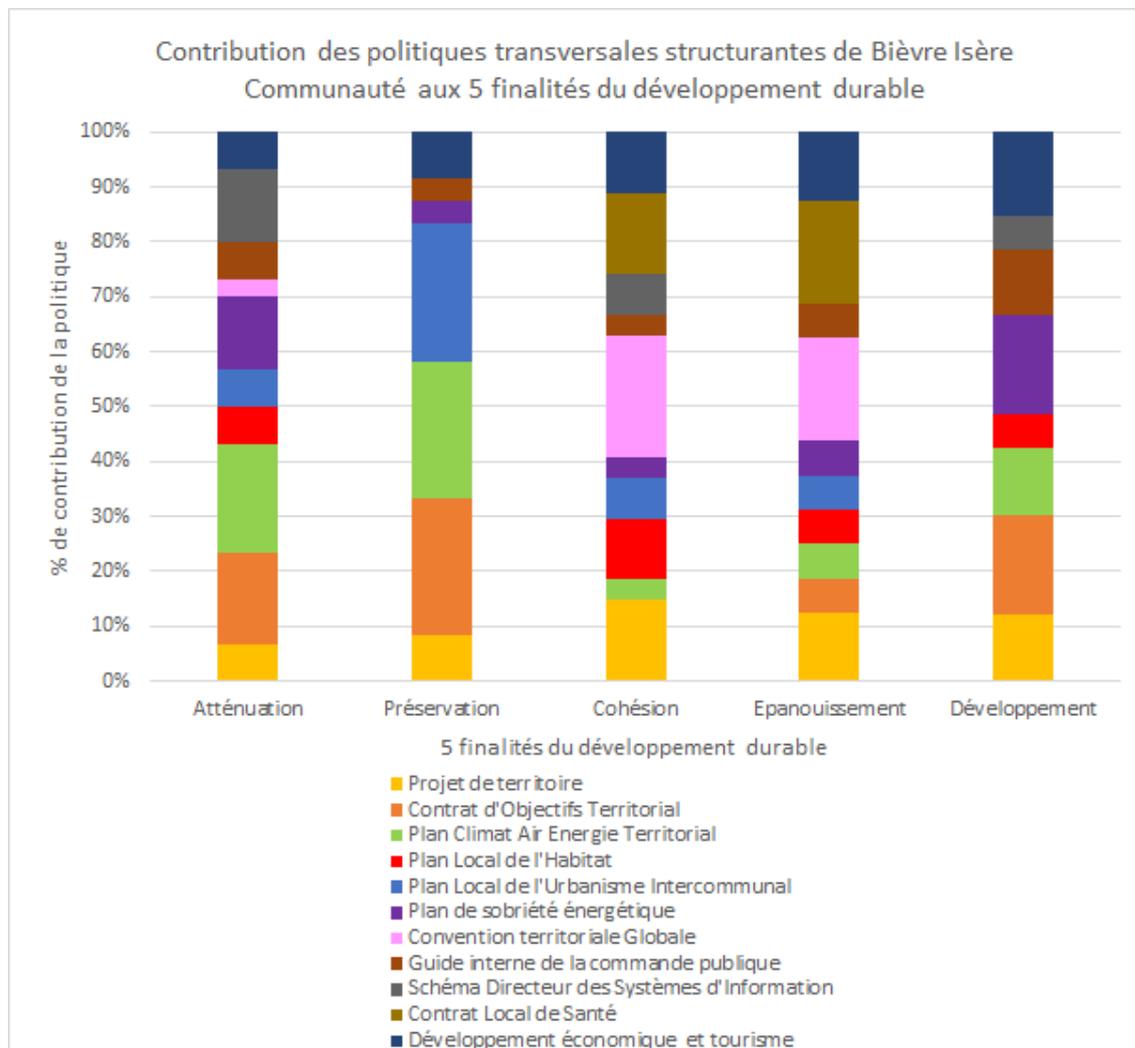


Figure 5 : Contribution des politiques transversales structurantes de Bièvre Isère Communauté aux 5 finalités du développement durable

2. Actions de Bièvre Isère Communauté au regard des enjeux territoriaux de développement durable

2.1 Aménager durablement

<p>ODD 11 : Villes et Communautés durables</p>  <p>Projet de territoire : « la Communauté de Communes s’inscrit dans une logique de proximité en développant des projets locaux autour de la mobilité. »</p> <p>Liens existants : PCAET, PLUi, PLH, COT, Chartes forestières</p>	<p>Actions</p> <p>Mobilités : location longue durée de Vélos à Assistance Électriques, lancement d’une étude de faisabilité pour la réalisation d’une véloroute, parking relais du Rival, distribution d’arceaux vélos aux communes volontaires</p> <p>Biodiversité : plan local de conservation des espèces, contrat environnemental de la Bourbre avec l’EPAGE de la Bourbre, aménagement hydraulique environnemental à Saint-Siméon de Bressieux</p> <p>Forêt : amélioration de la mobilisation du bois des massifs des Chambaran et de Bas-Dauphiné Bonnevaux</p> <p>Habitat : rénovation du parc de logements sociaux et communaux, conseils et accompagnement aux travaux de rénovation (CAUE, AGEDEN, SOLIHA), salon de la rénovation.</p> <p>Support : gestion des archives, recherche et gestion des aides financières</p>
--	---

2.1.1 Mobilités

Bièvre Isère Communauté a conclu le 22 mars 2021 une **convention de coopération en matière de mobilités** avec la Région Auvergne Rhône-Alpes, autorité organisatrice de la mobilité, afin de définir une feuille de route commune en termes de gouvernance, d’objectifs et de moyens. Elles travaillent actuellement conjointement sur une nouvelle convention de coopération intégrant les projets locaux de mobilités : étude de transport à la demande incluant les besoins des agents de la communauté de communes, étude sur le maillage du transport public et les connexions aux communautés d’agglomération voisines de Porte de l’Isère (CAPI) et du Pays Voironnais (CAPV), projets dans le cadre d’AVELO2...

Mise en place d’un service de location longue durée de Vélos à Assistance Electrique

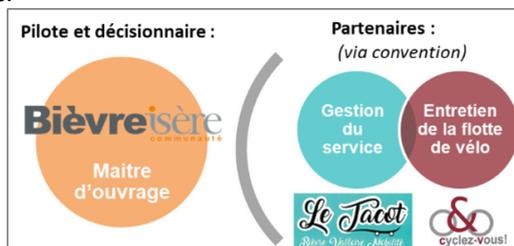
Description de l’action

Le service de location longue durée de vélos à assistance électrique (VAE) est un service comprenant la location d’un vélo pour une durée de 1 mois (renouvelable 1 fois), 3 mois ou 6 mois. Il a pour objet de sensibiliser et d’accompagner les habitants du territoire de Bièvre Isère dans l’usage de VAE au quotidien. Les objectifs sont de :

- Favoriser un basculement vers l’usage du VAE au quotidien : permet un premier test avant l’acquisition d’un VAE (prime vélo) ;

- Rendre le VAE accessible à des personnes n’ayant pas les moyens de l’acquérir. Le service de location vélo est confié via une convention à l’association Le Tacot.

Aujourd’hui, Bièvre Isère Communauté se rapproche d’acteurs locaux pour permettre une bonne visibilité et gestion du service.



Une étude en interne a été réalisée, à l’aide de documents réalisés par l’ADEME et le CEREMA ainsi que des entretiens avec d’autres EPCI. Ce qui amène aux chiffres clés suivants :

Budget achat vélo à assistance électrique (VAE) (1ère année) :

- 35 VAE pour un montant de 47 984,58€ TTC ;
- 7 000 € de frais de fonctionnement du service ;
- 1 000€ de promotion / communication pour lancement du service (début 2024) ;
- 2 000€ de frais d’entretien des VAE.

Recette sur 1 an de fonctionnement :

- Estimation de 4 000 € - 5 000 € (si tous loués) : (4 500€ en décembre 2024).

Chiffres clés

- 35 VAE dont 10 sont reconditionnés et 1 vélo cargo ;
- 45 locations depuis juin 2024 ; - 2/3 pour des durées de 3 à 6 mois ;
- les deux tiers des usagers sont des femmes ;
- 80% des usagers sont des actifs corroborant avec le fait que la tranche d’âge la plus représentée est de 41 ans à 55 ans ;
- la quasi totalité des usagers louent un VAE pour essayer avant d’en acheter un (déclaratif) ;
- Suite aux locations, les usagers sont très satisfaits du service ;
- les usages sont autant pour des trajets domicile-travail que pour du loisirs.

Perspectives 2025

Continuer l’action sur la même base que pour l’année 2024, l’objectif est d’avoir davantage de recul pour évaluer ce service.

Suite du Schéma des Circulations douces : lancement d'une étude de faisabilité pour la réalisation d'une véloroute

Description de l'action

Bièvre Isère Communauté a adopté le 11 juillet 2022 le schéma des circulations douces offrant une mise en perspective des liaisons douces à développer. Ce schéma se veut être un document-guide pour les gestionnaires de voiries (communes, Département et intercommunalité) afin de faciliter l'harmonisation de leurs projets. Sans être exhaustif, ce schéma vise principalement les circulations cyclistes en tirant parti des performances offertes par les vélos à assistance électrique et il s'intéresse à l'ensemble des voies du territoire, qu'elles soient publiques ou privées accessibles au public tels que les chemins ruraux par exemple. Il aboutit à une cartographie de l'état final d'un réseau de circulations douces, orienté principalement vélo/VAE.

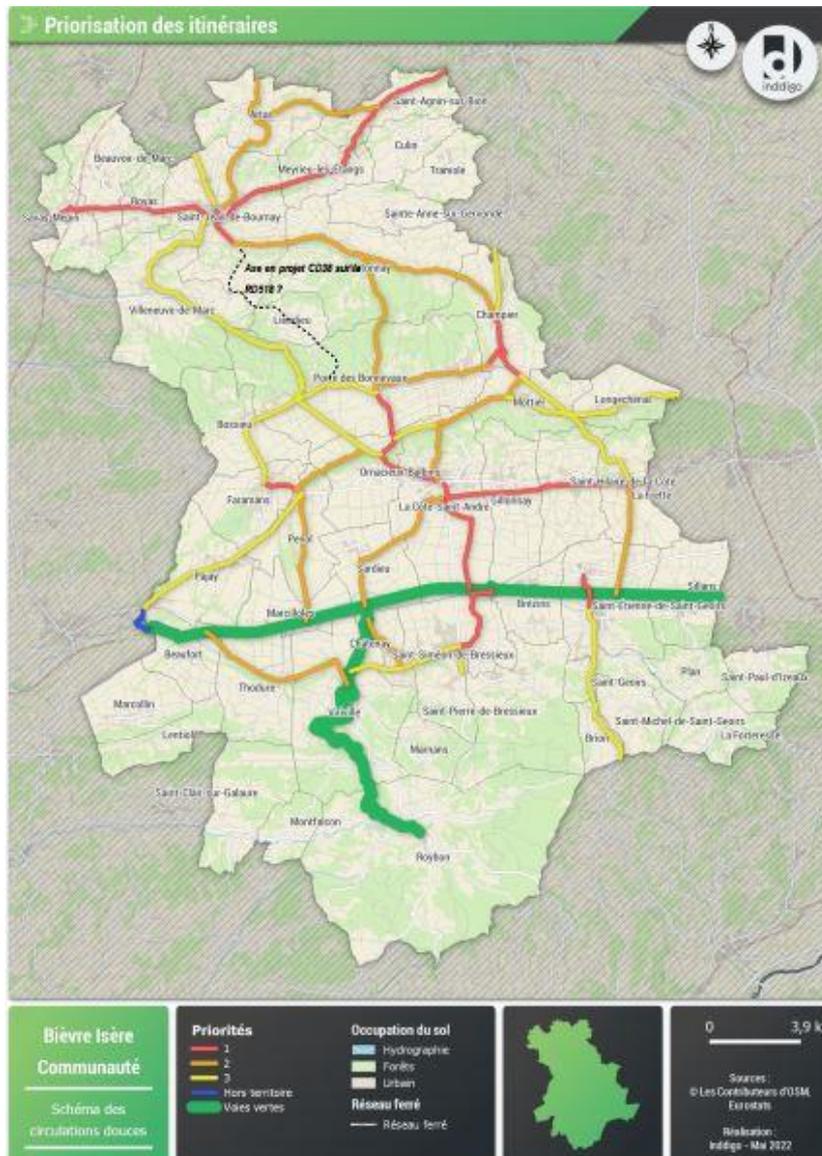


Figure 6 : Priorisation des axes structurants du schéma des circulations douces

Faire vivre le schéma directeur cyclable de Bièvre Isère Communauté

L'objectif de cette action est de rencontrer les communes volontaires souhaitant échanger sur leurs projets d'aménagement en faveur des déplacements alternatifs à la voiture individuelle.

Ce document a ainsi été partagé avec les communes, le Département de l'Isère et la Région Auvergne Rhône-Alpes en février 2023.

Par le schéma directeur cyclable, Bièvre Isère Communauté souhaite favoriser et organiser la mutation actuelle des déplacements en faveur de modes actifs et les organiser en cohérence.

Afin d'accompagner les communes du territoire dans leur volonté d'aménagement en faveur du partage de la voirie et de la sécurité pour tous, Bièvre Isère Communauté propose d'aider les communes dans une démarche de conseil (technique) et de recherche de subventions.

Sur les 6 premiers mois de la mission, la Vice-Présidente en charge des Mobilités et le chargé de mission ont rencontré 5 communes : La Frette, Viriville, La Côte Saint-André, Faramans, Penol.

Les échanges avec les communes étaient organisés de la façon suivante :

- Présentation du Schéma directeur cyclable ;
- Présentation de la démarche mise en place par Bièvre Isère ;
- Ecoute des projets ou volontés d'aménagement des communes ;
- Echanges sur les actions possibles en fonction des besoins et aiguillages auprès des services compétents (Région AURA, Département 38...)

—> A la suite de ces rencontres, des notes techniques présentant les aménagements pressentis peuvent être rédigées.

Chiffres clés

Le maillage des circulations douces sur le territoire pourrait s'organiser autour de 240 km d'axes structurants identifiés dans le schéma des circulations douces.

Le montant total des aménagements pressentis s'élève à 17,7 M€ HT soit un ratio moyen de 73 € HT/ml :

- aménagement hors voirie : 4 499 100 € HT ;
- aménagement sur voirie : 2 167 620 € HT ;
- double sens cyclable : 96 060 € HT ;
- pacification de trafic : 695 000 € HT ;
- partage de route (simple ou sans transit) : 194 948 € HT ;
- voie verte (aménagement en site propre) : 1 288 800 € HT ;
- voie verte : 8 800 000 € HT.

Les ¾ des itinéraires envisagés - soit 188 km - se trouvent sur des voiries départementales.

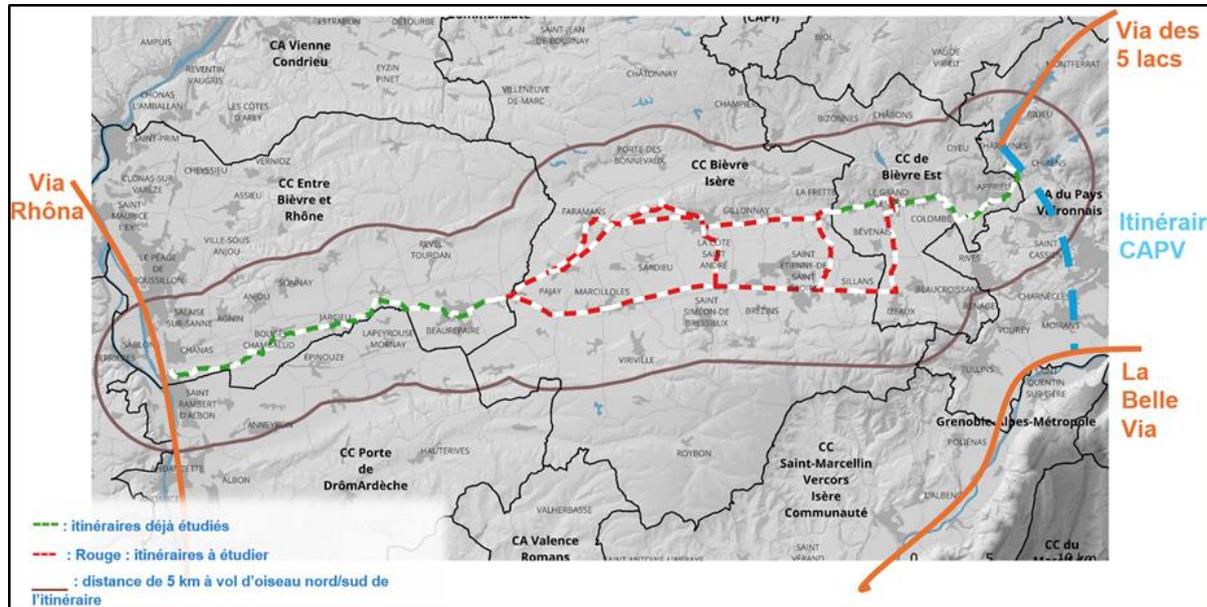
En complément des axes structurants, 50 km d'itinéraires complémentaires ont été cartographiés après un travail de terrain sur 16 communes et chiffrés pour un montant prévisionnel de 7 M€ HT (soit un ratio de 141 € HT/ml).

Le travail de chiffrage sur le terrain a conduit à l'élaboration de 119 fiches numérotées et repérées sur un plan.

Perspectives 2025

Lancement d'une étude de faisabilité dans le cadre de la véloroute de la Bièvre. Le projet de véloroute de la Bièvre (coordination entre Bièvre Est, Bièvre Isère et Entre Bièvre et Rhône) vise à

connecter à travers la Bièvre le projet de Via des 5 lacs à la ViaRhôna, offrant ainsi une alternative pour les usagers souhaitant éviter le passage par la Ville de Lyon.



Parking Relais le Rival à La Côte Saint-André



Description de l'action

Bièvre Isère Communauté a engagé fin 2022 les travaux d'aménagement du parking intermodal du Rival à La Côte Saint-André. Le parking a été ouvert le 6 novembre 2023 aux voitures et à la ligne de bus régionale.

Ce parking propose un ensemble d'équipements et une complémentarité de services de nature à encourager les mobilités alternatives. avec 49 places de parking pour voitures dont une PMR et 4 emplacements avec recharge électrique, un arrêt de car accessible (ligne express départementale Beurepaire – Grenoble), un sanitaire en libre-service et un box pour le stationnement sécurisé de 20 vélos incluant 8 points de recharge électriques. Le parking relais est aussi équipé d'ombrières photovoltaïques ([cf projets photovoltaïques portés par des tiers](#))

- Décembre 2023 : Mise en service du sanitaire.
- Janvier - Mars 2024 : étude pour l'aménagement des espaces verts, étude pour la mise en place de la signalétique (Totem et panneaux signalétique P+R), mise en service du box à vélo, des ombrières et bornes de recharge pour véhicules
- Fin premier trimestre 2024 – Inauguration du Parking Relais

Chiffres clés

* Montant des travaux : 520 940€ HT (64 957€ HT d'études + 455 983€ HT de travaux)

* Subventions prévisionnelles :

- Etat (via Dotation de Soutien à l'Investissement Local - DSIL) : 104 188€ (20%)
- Département de l'Isère : 62 280€
- Région Auvergne Rhône-Alpes : 44 100€ (900€/place de parking voiture) ;
- ALVEOLE+ (pour le box à vélo) : soit 12 600€ (prix du box 37 500 € TTC).

Perspectives 2025 :

Mise en place d'un box à vélo 18 places sur le Parking Relais le Mandrin à Saint-Etienne de Saint-Geoirs pour le premier trimestre 2025.

Distribution d'arceaux vélos pour les communes volontaires

Description de l'action



Bièvre Isère souhaite développer des solutions de mobilités alternatives à la voiture individuelle. En ce sens, il a été jugé opportun de porter une réflexion quant au déploiement de stationnements cyclables dans les communes.

Cette action ciblée a pour but de recenser les arceaux présents sur le territoire et de proposer chaque année (en fonction des besoins des communes) l'achat groupé (effectué par Bièvre Isère) d'arceaux vélos pour ensuite les redistribuer aux services communaux (Bièvre Isère fournit les arceaux et les communes s'engagent à les installer dans les règles de l'art, dans un délai raisonnable).

Les objectifs sont de :

- Favoriser « le passage à l'acte » du déplacement en vélo pour des trajets quotidiens en garantissant aux usagers un stationnement pratique et sécurisé ;
- Réduire l'usage de la voiture individuelle en favorisant les autres déplacements plus respectueux de l'environnement ;
- Accompagner le changement de comportement en augmentant significativement le nombre de stationnement vélo sur le territoire.

Pour ce faire, Bièvre Isère a sollicité l'ensemble des communes du territoire afin de connaître leur besoin en matière d'arceaux vélos. Suite à ce sondage, 50 arceaux ont été distribués sur 14 communes au mois de juin 2024, entièrement pris en charge financièrement par Bièvre Isère.

Chiffres clés

- 50 arceaux distribués, soit 100 places de stationnement cyclable créés ;
- 150€ TTC/ arceaux pour un total de 7 500€ TTC pris en charge intégralement par Bièvre Isère ;
- 14 communes desservies.

Perspectives 2025 :

Une nouvelle vague de sollicitation a été lancée au mois de novembre 2024 afin de sonder les communes intéressées pour renouveler l'opération en 2025.

2.1.2 Biodiversité

Plan Local de Conservation des espèces



Oedicnème
criard



Busard
cendré



Petit
Gravelot



Crapaud
calamite



Pélodyte
ponctué

Figure 5 : Les cinq espèces présentes dans le plan local de conservation, LPO Isère

Description de l'action

Bièvre Isère a poursuivi cette année son adhésion au Plan Local de Conservation (PLC) des espèces patrimoniales en plaine de Bièvre et du Liers.

Pour 2024, les actions se sont orientées vers :

- l'accompagnement des aménageurs dans leurs projets
- le suivi des espèces et campagnes de sauvetage (principalement busard cendré et oedicnème criard)
- Mise à jour des cartographies d'enjeu pour les 5 espèces visées par le plan
- le suivi des mesures compensatoires
- la poursuite du travail mené avec la foncière environnementale de l'Isère.

Pour rappel, cette convention cadre de partenariat a été signée pour une durée de 30 ans entre :

- la Préfecture de l'Isère ;
- le Département de l'Isère ;
- 4 EPCI : la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais et les 4 Communautés de communes Entre Bièvre et Rhône, Bièvre Est et Bièvre Isère Communauté ;

- la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) Auvergne Rhône-Alpes ;
- 5 carriers : Budillon Rabatel SA, la société des carrières de Bévenais, la société des Carrières réunies de la Bièvre et du Voironnais, la société Gachet SA, la société Lafarge Granulats.



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
ISÈRE

Ce plan de conservation, à l'initiative de la LPO, a pour ambition de permettre la conciliation entre le développement des villes et des territoires et la préservation des espèces et de leurs habitats. Il prévoit un programme d'actions de suivi, de sauvetage et d'accompagnement de ces espèces. Il offre une alternative aux aménageurs dont les projets ont des impacts sur les espèces visées par ce plan.

En contrepartie du financement des actions du plan, il permet d'accéder à des ratios de compensation inférieurs et fournit des éléments de cadrage et d'appui avec la mise à disposition :

- d'un catalogue de mesures compensatoires types ;
- des secteurs et parcelles favorables pour la réalisation de projet d'aménagement et de compensation ;
- d'une cartographie de la répartition des 5 espèces ;
- d'échanges techniques avec la LPO AURA.

Trois espèces d'oiseaux et 2 espèces d'amphibiens sont visées par ce plan de conservation (cf figure 7)

Un comité de pilotage s'est déroulé sur le terrain en juillet 2024 afin d'observer les espèces ciblées par ce plan.

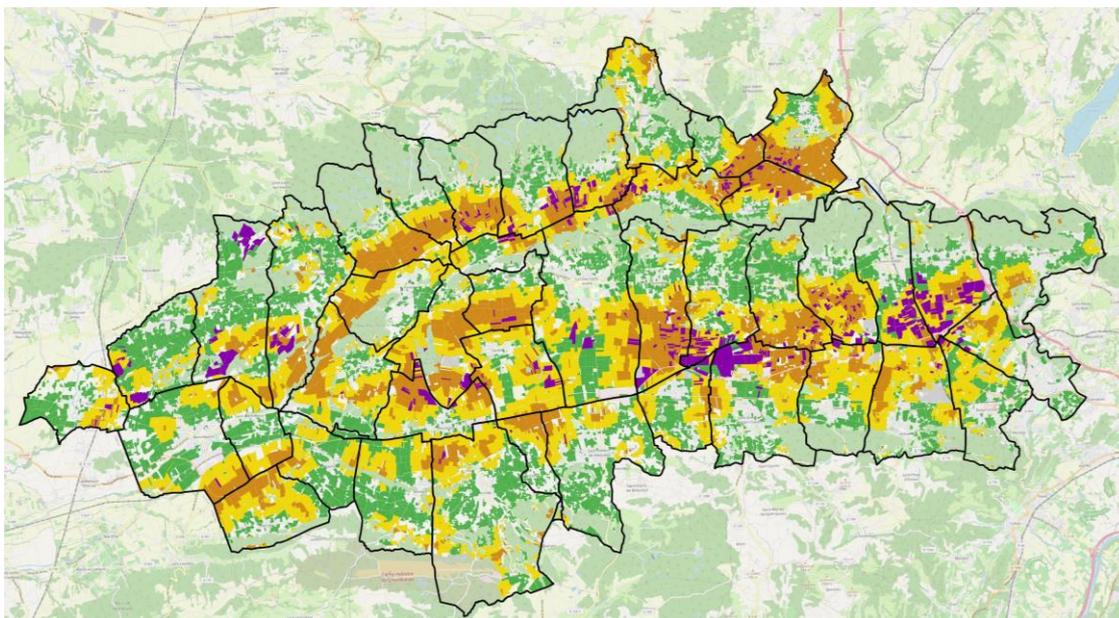


Figure 7 : Exemple de carte d'enjeu d'une espèce ciblée par ce plan

Chiffres clés

Dépenses prévisionnelles 2024 : 77 600€ —> contribution de l'ensemble des adhérents au PLC

Perspectives 2025

Budget prévisionnel 2025 : validation en janvier 2025 par le COPIL.

Poursuite des actions du plan et participation au programme national œdicnème criard (26 000€ pour 5 années de suivi de cette espèce).

Poursuite des échanges avec la LPO pour les projets d'aménagement du GF38, de l'extension de la zone d'activité Grenoble Air Parc, du projet d'agrivoltaïsme sur la commune de Sardieu.

Contrat environnemental de la Bourbre (mutualisation sur la trame verte)



Contrat pour la restauration
et la préservation des milieux
de la vallée de la Bourbre



Description de l'action

Bièvre Isère Communauté est engagée depuis 2016 auprès de l'EPAGE de la Bourbre (anciennement SMABB) et de 4 autres intercommunalités volontaires (la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère et les 3 Communautés de Communes Les Vals du Dauphiné, Les Balcons du Dauphiné et Est Lyonnais) dans la préservation et la restauration des trames écologiques et de la ressource en eau à l'échelle d'un périmètre élargi du bassin versant de la Bourbre.

4 communes de Bièvre Isère Communauté sont intégrées au périmètre de ce contrat : Saint-Agnin-sur-Bion, Culin, Tramolé et Saint-Anne-sur-Gervonde.

En 2024, une nouvelle convention a été signée pour la mise en œuvre de ce contrat sur la période 2024-2027 afin de poursuivre la démarche de réduction des sur le trame verte et bleue.

Cette convention s'oriente autour de 4 orientations stratégiques :

- A- Maintenir les trames écologiques fonctionnelles
- B- Améliorer et restaurer les trames écologiques dégradées
- C- Préserver et restaurer la ressource en eau sur le volet qualitatif et quantitatif
- D- Facteurs de réussite (animation du contrat environnemental)

Chiffres clés et perspectives 2025

Répartition des frais	CAP	CCVD	CCBD	CCEL	BIC	TOTAL TTC
Sur 1 an	5 077 €	1 692 €	2 538 €	846 €	846 €	11 000 €
Sur 4 ans	20 308 €	6 769 €	10 154 €	3 385 €	3 385 €	44 000 €

Tableau 3 : budget sur 1 an (= 2024) et sur 4 ans (2024 - 2027) pour le contrat environnemental de la Bourbre

Aménagement hydraulique environnemental à Saint Siméon de Bressieux

Description de l'action

Bièvre Isère a transféré en 2018 la compétence GEMAPI au syndicats de rivières présent sur son territoire (le SIRRA et l'EPAGE de la Bourbre). Ce projet, porté par le SIRRA et la commune de Saint Siméon de Bressieux vise 3 objectifs :

- La protection des habitants de Saint-Siméon de Bressieux de la crue centennale de la Baïse et de la Rivière Vieille
- L'amélioration des milieux aquatiques de la commune conditionnant la quantité de ressource en eau et la biodiversité disponible.
- Favoriser le développement urbain et économique du centre-ville, mieux préservé du risque inondation.

Ce projet est financé par l'Agence de l'Eau (pour son aspect amélioration des milieux aquatiques), le Département de l'Isère et le SIRRA (via les contributions des différentes EPCI membres).

En 2024, ce projet a été validé par le conseil syndical du SIRRA.

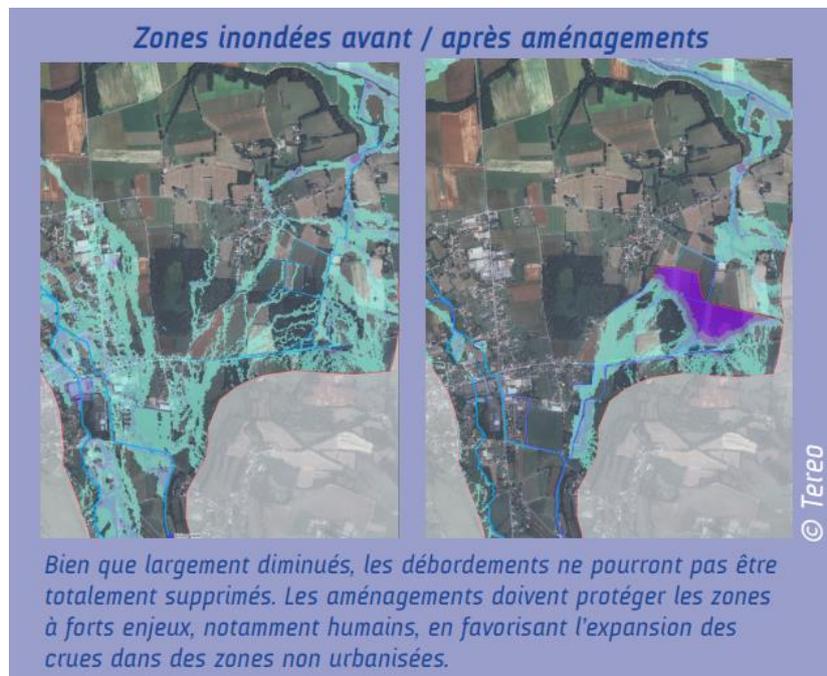


Figure 8 : modélisation de zones inondées par une crue centennale sans aménagement (aujourd'hui et après réalisation des aménagements)

Chiffres clés

- Aménagements prévus pour protéger la population de la crue centennale.
- Coût prévisionnel du projet global (2024 à 2028) 5 125 648 €

Perspectives 2025 :

- Poursuite du projet

2.1.3 Forêt

Améliorer la mobilisation du bois des massifs des Chambaran et de Bas-Dauphiné et Bonnevaux



Description des actions

Ce volet, présent dans les 2 programmes d'actions des chartes forestières vise à améliorer l'accès à la ressource forestière tout en promouvant une gestion durable dans l'exploitation et la valorisation.

- L'association Sylv'ACCTES, dont les Chartes forestières sont partenaires, subventionne les propriétaires forestiers qui, sur leurs parcelles, suivent l'un des itinéraires sylvicoles proposé dans le plan sylvicole territorial (PST).
- Les organismes Fibois38 et Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) ont conseillé plusieurs communauté de communes membres des chartes forestières pour une meilleure prise en compte des enjeux de la filière forêt-bois dans les PLUi.
- Des réunions d'informations à destination des propriétaires forestiers ont été mise en place par le CNFPT sur le territoire des 2 chartes. Ces réunions ont permis de sensibiliser sur l'importance de la gestion forestière et de faire connaître au plus grand nombre l'association Sylv'Acctes ou les associations de regroupement de propriétaires forestiers dans l'optique d'une meilleure mobilisation du bois sur les massifs.
- Sensibilisation du grand public : Une réunion publique d'information a été organisée sur Porte des Bonnevaux pour sensibiliser le grand public aux enjeux forestier locaux.
- En partenariat avec les interprofessions, des interventions ont été réalisées en 2024 pour sensibiliser les élus du territoire des deux chartes aux enjeux forestiers.

Action hors chartes forestières : Délégation, ponctuelle, de la compétence Développement Economique, en matière d'investissement, de Bièvre Isère Communauté au profit du Département de l'Isère, dans le cadre de 2 conventions. En effet, dans le cadre de sa politique en faveur du développement de la filière bois, le Département de l'Isère favorise le développement et la modernisation des entreprises de 1er et 2ieme transformation du bois d'œuvre. Les 2 entreprises accompagnées ont développé leurs outils de production afin de valoriser le bois des Chambaran.

Chiffres clés

- Dans le cadre des conventions avec les Chartes, le CNPF à sensibiliser 27 propriétaires forestiers du territoire de Bièvre Isère aux enjeux forestiers locaux.
- La réunion publique d'information organisée sur Porte des Bonnevaux a permis de sensibiliser 50 personnes aux enjeux forestiers locaux.
- Budget 2024 pour la Charte Bas Dauphine Bonnevaux (pour l'ensemble du plan d'actions sur 5 EPCI) : 159k€
- Budget 2024 pour la Charte des Chambaran (pour l'ensemble du plan d'actions sur 5 EPCI) : 113k€

Perspectives 2025

Cet axe de travail sera poursuivi en 2025 dans les 2 chartes forestières et par la direction Économie et Tourisme.

2.1.4 Habitat

Conseil et accompagnement aux travaux de rénovation du parc ancien

Description de l'action

En 2024, Bièvre Isère Communauté a mobilisé des permanences de conseil pour accompagner gratuitement les ménages dans leur projet de travaux de construction ou de rénovation de logements. L'opérateur SOLIHA assure du conseil en direction des ménages à ressources modestes qui souhaiteraient s'engager dans des travaux de rénovation, mais aussi les propriétaires bailleurs. Le CAUE apporte un conseil architectural (matériaux, orientations des constructions, ..), et l'ADIL un conseil plutôt juridique.

Elle finance également des études préalables au projet de travaux pour les propriétaires bailleurs qui souhaitent s'engager dans un projet de rénovation de leur logement en centre-bourg.

Enfin, elle a participé à plusieurs évènements de sensibilisation des seniors à l'adaptation de leur logement. La collectivité a notamment financé la venue d'un Truck SOLIHA (camion témoin) permettant de sensibiliser les seniors aux adaptations possibles dans leur habitation. Cette animation s'est inscrite dans des opérations plus globales portant sur les enjeux liés à l'autonomie dans le logement.

Dans le cadre de la convention avec l'AGEDEN, des permanences conseil sont organisées afin d'orienter les particuliers dans la rénovation de leur logement. Des permanences conseil en soirée sont également organisées.

Tenue d'un stand au festival des bonnes idées pour le climat ayant pour thème les écogestes.

Chiffres clés

- 60 ménages ont obtenu un RDV et un conseil auprès de SOLIHA
- 65 ménages ont obtenu un RDV avec l'architecte conseil du CAUE, qui a pu les conseiller sur des questions de matériaux, d'énergie, d'orientation du bâti...
- 2 soirées thermographie à destination des particuliers organisées avec l'AGEDEN.
- Conseil ménages premier niveau ☐ 600 (AGEDEN)
- Conseil ménages second niveau ☐ 100 (AGEDEN) + 30 (par le département)
- Accompagnement des ménages ☐ 30 (AGEDEN)
- Environ 50 seniors conseillés pour leur projet d'adaptation de leur logement

Perspectives 2025

Poursuite du dispositif, avec un zoom sur la lutte contre la vacance et la rénovation des passoires énergétiques (F et G)

Rénovation du parc de logements sociaux

Description de l'action

En 2024, Bièvre Isère Communauté a accompagné financièrement la rénovation énergétique de 30 logements sociaux anciens.

Cette aide porte soit sur des subventions aux bailleurs sociaux, soit une garantie de leur emprunt assurée par la collectivité.

Cette aide est conditionnée à un gain énergétique permettant l'atteinte à minima de l'étiquette énergétique D.

De nombreux renseignements sur ces dispositifs d'aide sont disponibles sur le site de Bièvre Isère Communauté : <https://bievre-isere.com/cadre-de-vie/habitat-et-logement/permanences-Infos-logement/>

Chiffres clés

- Budget : 33 000 € par an.
- Environ 180 logements sociaux rénovés entre 2021 et 2023.

Perspectives 2025

Poursuite du dispositif, avec une priorité mise sur les logements F et G.

Rénovation du parc de logements locatifs communaux

Description de l'action

Bièvre Isère accompagne les communes dans leurs projets de rénovation notamment énergétique de logements communaux, à travers une aide financière aux travaux (selon condition de loyer pratiqué).

Chiffres clés

- 9 logements communaux rénovés en 2024 avec la participation financière de Bièvre Isère

Perspectives 2025

Environ 15 logements supplémentaires pourraient engager des travaux de rénovation sur l'année 2024 suite aux études d'opportunités réalisées.

Salon de la Rénovation



Description de l'action

Bièvre Isère et la commune de La Côte St André ont organisé le 3eme Salon de la Rénovation sous la Halle Médiévale de La Côte St André.

Près de 400 personnes ont pu profiter de la présence de 35 artisans locaux ou agences immobilières, et de différents organismes de conseil en matière de rénovation des logements (énergie, autonomie, bâti traditionnel..).

Deux tables rondes ont également été organisées afin d'échanger collectivement sur les nouvelles aides mobilisables et les possibilités en matière d'énergie renouvelables.

Chiffres clés

- 400 participants
- Près de 35 exposants

Perspectives 2025

Réflexion concernant les modalités et le lieu du Salon 2025

Traitement des archives papiers

Description de l'action



Du fait de 3 fusions successives d'intercommunalité et de l'absorption de divers syndicats intercommunaux et autres structures, les archives de Bièvre Isère Communauté sont constituées non seulement de fonds propres mais également de dossiers produits par de multiples entités dont l'origine n'était pas clairement identifiée sur les boîtes d'archives. Ces archives étaient également réparties sur 4 sites correspondants aux sièges historiques des communautés de communes et plus ou moins adaptés à la conservation des archives.

Un premier diagnostic réalisé en 2018 et confirmé par la visite des archives départementales en 2022 faisait état d'un arriéré important de plus de 1000 mètres linéaires. Le traitement de cet arriéré était évalué à 440 jours de travail.

Les différents sites de conservation des archives et évolution du traitement

Suite au recrutement d'une archiviste diplômée en septembre 2022, le traitement a pu commencer. Pendant les deux années de mission environ 1006 ml d'archives ont été traitées dont :

- 239,3 ml d'archives définitives (regroupées sur les sites de St Jean de Bournay principalement et La Côte St André)
- 584,7 ml d'éliminations (après validation des bordereaux par les archives départementales)
- 182 ml d'archives éliminables à terme (regroupées essentiellement à La Côte St André et St Jean de Bournay)

Il n'y a plus d'archives définitives sur St Etienne de St Geoirs ni sur Roybon.

Fonds classés et instruments de recherche

- Les archives définitives

Le classement a été effectué par fond et la cotation pour chacun en W. Seul celui de Bièvre Isère est ouvert.

- Les archives éliminables à terme

Les archives éliminables à terme sont regroupées à la Côte-Saint-André sauf celles, pour une question pratique, des Services Habitat et Ressources humaines, qui sont à Saint-Jean-de-Bournay. Elles sont classées et cotées en WP (W Provisoire).

- Les index

Pour chaque fonds classé, un inventaire (ou index) sous Excel a été réalisé.
On trouve également un index pour les EAT (qui permet une gestion annuelle des éliminations), un instrument de recherche pour les actes notariés et un index des dossiers de personnel.
Il y a 23 inventaires en tout.

Outils et procédures mis en place

- Une procédure de versement des archives (inexistante jusqu'alors) a été élaborée et diffusée, avec création d'un bordereau de versement obligatoire.
- Les éliminations réglementaires, avec bordereaux envoyés obligatoirement aux Archives Départementales puis destruction effective, ont été normalisées
- Une procédure de communication a été mise en place : élaboration d'un registre des communications, utilisation de fantômes, diffusion de la procédure de recherche et de communication des documents (uniquement en présence de l'archiviste)..
- Des tableaux de gestion ont été rédigés pour 8 services puis diffusés

Chiffres clés

Le budget dédié sur 2024 est de 46 460 € comprenant le salaire de l'archiviste, les frais de déplacement et les frais de structure.

La mise en œuvre du traitement des archives papier de l'intercommunalité a permis d'éliminer 585 ml de documents et de libérer près de 50 m³ de stockage.

La réalisation des index et instruments de recherche permet de gagner en efficacité.

Perspectives 2025

Dans le cadre de la mutualisation du service des archives, les communes de l'intercommunalité pourront bénéficier de l'expertise de l'archiviste pour le traitement de leurs archives selon les normes en vigueur.

Recherche et gestion des aides financières

Description de l'action

Bièvre Isère Communauté investit pour son territoire et a besoin de trouver des financements pour l'aider à concrétiser ses projets.

Les aides sont recherchées à tous les niveaux, Département, Région, Etat, Europe...

Sans les aides financières, la collectivité ne pourrait pas investir pour sa population et faire évoluer les offres de service.

Bièvre Isère Communauté a aussi la compétence eau et assainissement et gère tous les travaux de renforcement ou de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement des 50 communes du territoire.

Sur ces dossiers les deux principaux financeurs sont l'Agence de l'eau et le Département de l'Isère.

Chiffres clés

En 2024 :

- 15 dossiers de demande d'aides financières sur des projets d'investissement ont été déposés
- 20 dossiers eau et assainissement ont été déposés

Perspectives 2025

Continuer à chercher des aides financières afin que la collectivité puisse continuer d'investir pour ses habitants.

2.2 Contribuer à l'autonomie énergétique

ODD 7 : Énergie propre et d'un coût abordable



Projet de territoire : « Faciliter la production d'énergies renouvelables en soutenant activement les projets ou en créant des structures. »

Liens existants : PCAET, COT, Chartes forestières, fonctionnement de la collectivité, Plan de sobriété énergétique, PLH

Actions

Énergie : schéma directeur des énergies, projets de méthanisation, partenariat avec l'Association pour une GEstion Durable de l'ENergie (AGEDEN), Conseiller en Énergie Partagé (CEP)

Bâtiments de la collectivité : Désembouage des circuits de chauffage, relamping LED, réduction consommation énergétique dans les bâtiments locatifs, réduction consommation énergétique de l'éclairage public dans les ZAE, projets photovoltaïques de tiers investisseurs et d'autoconsommation.

2.2.1 Energies

Schéma directeur des énergies (SDE)

Description de l'action

Bièvre Isère a lancé en 2023 la réalisation d'un Schéma Directeur des Energies (SDE).

Le Schéma Directeur des Energies est un outil visant à mettre du lien entre les différents documents cadres d'une collectivité afin de viser l'opérationnalité des objectifs de transition énergétique. Ce schéma mettra ainsi en cohérence les objectifs chiffrés avec la capacité à faire (technique et financière) de la collectivité. Il sert de feuille de route pour prioriser les actions, planifier les projets et les investissements sur la thématique du développement des énergies renouvelables. Ce schéma permettra également d'accroître la concertation entre les acteurs et partenaires du territoire. La réalisation de ce SDE fait partie des objectifs fixés dans le PCAET. Il permettra d'approfondir les connaissances du territoire en matière de développement des énergies renouvelables : spatialisation des projets et planification des actions.

De plus, l'élaboration d'un tel plan implique de questionner de manière approfondie les besoins énergétiques, les sources de production d'énergies renouvelables et de récupération mobilisables sur le territoire et les territoires limitrophes, les vecteurs énergétiques (méthode de transport de l'énergie) disponibles ainsi que les relations d'interdépendance avec les territoires voisins.

Enfin, c'est une démarche évolutive et itérative. Elle permet de mieux savoir s'adapter aux changements. Le SDE existe pour créer les conditions de réussite des politiques publiques et sectorielles.

Phases réalisées en 2024 :

1 – **Préfiguration** : Identifier la valeur du SDE, les partenaires à associer et les moyens à consacrer. Réalisation d'un questionnaire diffusé à l'ensemble des communes permettant d'analyser les filières de développement d'énergie renouvelable suscitant un intérêt sur le territoire. Sont ressorties pour les 3 premières filières:

- > le photovoltaïque sur les bâtiments
- > les photovoltaïque sur les parkings
- > la géothermie

Les 3 attentes les plus sollicitées par les communes pour le développement des ENR :

- > des aides financières
- > la promotion et des informations sur les ENR auprès du public
- > un guide de vulgarisation sur les ENR

2 – **Diagnostic** : Identifier les enjeux énergétiques et les capacités opérationnelles du territoire.

Phases à venir en 2025 :

3 – **Scénarisation / Stratégie** : Produire une vision intégrée entre énergies, planification territoriale et urbanisme.

4 - **Mise en œuvre** : Formaliser les engagements en interne et avec les partenaires du territoire.

Chiffres clés

- Budget prévisionnel de 50 000 € TTC en 2023 : coût réel de l'étude de 39 480 € TTC.

Perspectives 2025

Proposition de participation des communes à des webinaires portant sur une filière énergétique (photovoltaïque, géothermie, solaire thermique, bois énergie).

3 temps à venir :

Atelier 1 : (élus et partenaires) sur les filières intégrées aux bâtiments. Présentation du scénario tendanciel (ce que le territoire aura fait d'ici 2030 sans politique volontariste) et réfléchir collectivement aux actions à mener sur le territoire pour atteindre nos objectifs.

Atelier 2 : Projets ayant un impact sur l'aménagement du territoire. Réaliser une charte de co-développement des projets soumise aux développeurs, présentation des différents types de portage des projets pour les communes quand le foncier leur appartient.

Séminaire élus : décider collectivement de l'ambition pour le territoire.

Convention avec l'AGEDEN

Description de l'action



Cette convention permet à Bièvre Isère Communauté d'agir sur l'accompagnement des particuliers et petites entreprises dans la rénovation et l'efficacité énergétiques, les énergies renouvelables et les mobilités bas carbone.

Via cette convention, l'AGEDEN participe aussi au déploiement de la politique nationale SPPEH (Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat).

Cette convention vise à développer l'animation sur les enjeux énergétiques et de mobilité sur le territoire.

Les différentes actions développées sont :

Pour le volet mobilité :

- Mobilité - Challenge mobilité scolaire

Pour le volet énergie :

- L'animation et sensibilisation grand public et cible scolaire,
- L'accompagnement de projets locaux,
- L'accompagnement à la rénovation via le Service Public de la performance énergétique de l'habitat (maisons individuelles, copropriétés et petit tertiaire),
- Instruction technique des Primes Air Bois

Chiffres clés - prévisionnel 2024

- Budget pour le volet énergie (SPRH)€ : 49 040€ dont 24 100€ de reste à charge
- Budget pour le volet énergie (hors SPRH) : 22 780€ dont 20 086€ de reste à charge.
- Budget pour le volet mobilités : 9 110€

Perspectives 2025

Reconduite de la convention en ciblant les actions sur la rénovation énergétique des logements de particuliers (maisons individuelles) ainsi qu'en poursuivant l'effort d'accompagnement des communes

du territoire : projets de rénovation énergétique, de construction neuve et de développement d'installations de production d'énergies renouvelables. Suppression du volet mobilité.

Méthaniseurs sur le territoire

Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs

300 personnes à la journée portes ouvertes du méthaniseur

Le Dauphiné Libéré - 09 juin 2024 à 16:24 - Temps de lecture : 1 min



Figure 9 : article du Dauphiné libéré – journée portes ouvertes du 05/06/2024

Description de l'action

Bièvre Isère Communauté a porté en 2015 une étude de potentiel pour le développement de la méthanisation sur son territoire (budget : 19 875 €) puis en 2018 une étude de faisabilité pour 4 unités agricoles (budget : 31 650 €) à Saint-Etienne de Saint-Geoirs, La Côte Saint-André, Saint-Jean de Bournay et Nantoin (Porte de Bonnevaux).

La mise en service de la centrale de méthanisation SAS Agri-Métha-Bière à Saint-Etienne de Saint-Geoirs a eu lieu en fin d'année 2022, et son inauguration le 24 mars 2023.

Le 5 juin 2024 a été organisée une journée portes ouvertes sur le méthaniseur de Saint-Etienne de Saint-Geoirs avec les agriculteurs et en partenariat avec la Chambre d'agriculture.

Présentation du retour d'expérience du développement des projets de méthanisation sur Bièvre Isère à une journée d'échanges entre élus des EPCI de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Chiffres clés

- **SAS Agri-Métha-Bière :**
 - > **9 exploitations agricoles, 26 à 27 000 tonnes d'intrants/an, valorisation du biogaz pour une consommation équivalente à 890 foyers.**
 - > 300 personnes se sont rendues à la journée portes ouverte.
- **SAS La Côte Biogaz : porté par 9 agriculteurs, projet en cours.**

Perspectives 2025

Le projet de centrale de méthanisation SAS La Côte Biogaz à La Côte Saint-André se poursuit.

Convention avec TE38 : mise à disposition d'un conseiller en énergie partagé

Description de l'action

Adhésion auprès de TE38 au contrat CEP Expert pour un accompagnement sur le diagnostic énergétique du patrimoine immobilier de Bièvre Isère

Chiffres clés

Le contrat s'élève à 0.30 € / Habitant / an avec un engagement sur 3 ans (2023 – 2024 – 2025)
Il concerne 32 bâtiments.

Perspectives 2025

Poursuite de l'analyse des données sur le patrimoine référencé et priorisation des actions d'amélioration

2.2.2 Gestion du patrimoine

Désembouage des circuits de chauffage des bâtiments

Description de l'action

Le désembouage des circuits de chauffage permet d'optimiser la circulation des fluides dans les circuits de chauffage pour en réduire les consommations énergétiques.

Chiffres clés

Les travaux ont été réalisés en régie. Le matériel de désembouage a été acquis par Bièvre Isère Communauté en 2018 pour un montant de 2 278,80 € TTC.

Les circuits de chauffage ont été désemboués pour :

- La crèche Chambaloux de Roybon
- La médiathèque de La Côte Saint André

Perspectives 2025

Le désembouage est prévu sur les bâtiments suivants :

- Le local associatif à La Côte Saint André
- La crèche Pilotions à Sillans
- L'accueil de loisirs Galabourdine à Faramans

Relampage LED des bâtiments



Description de l'action

Du relampage LED a été effectué dans certains bâtiments dont Bièvre Isère Communauté est propriétaire afin de réduire les consommations électriques.

Chiffres clés

Les bâtiments concernés en 2024 :

- La piscine Aqualib à La Côte Saint André – Travaux réalisés en régie durant la fermeture annuelle. Achat de fournitures pour 8 712.00 € TTC
- La salle multi sports Jean Boyer à La Côte Saint André – Travaux réalisés par une entreprise pour un montant de 15 326.45 € TTC

Perspectives 2025

Plusieurs bâtiments pourront passer à l'éclairage LED en 2025 :

- Bâtiment principal à La Côte Saint André
- Bâtiment annexe à La Côte Saint André
- Médiathèque de La Côte Saint André
- Médiathèque de Saint Jean de Bournay

Réduction de la consommation énergétique dans les bâtiments locatifs de Bièvre Isère **Communauté**



Description de l'action

Amélioration des bâtiments locatifs de la collectivité afin de les rendre moins consommateurs en énergie et qu'ils puissent fournir un meilleur confort pour les entreprises et utilisateurs de nos locaux.

Chiffres clés

Réalisation des Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) sur les 4 bâtiments locatifs chauffés :

- Consommation énergétique : 1 bâtiment classé en C et 2 en B
- Émission de gaz à effet de serre : 3 bâtiments classés en A

Environ 20 000 € de travaux dans les bâtiments sur l'année 2024 dans les bureaux loués et les communs avec :

- Finalisation du changement des convecteurs les plus vétustes, en convecteurs intelligents interconnectables, avec à chaque changement, un recalcul des puissances nécessaires et une adaptation rigoureuse du nombre de radiateurs. 11 radiateurs ont été changés.
- Poursuite du changement des néons en dalles LED, avec à chaque changement, un recalcul des puissances nécessaires et une adaptation rigoureuse du nombre de luminaires
- Reprise de l'électricité et de la mise en conformité lors du changement de locataires
- Changement des portes de secours

Le diagnostic et le bon dimensionnement lors du remplacement des convecteurs et des LED, ont permis un économie de 5 667 Watts

Entre l'année 2024 et l'année 2022, on note une réduction moyenne de 43% des consommation d'électricité (en kWh) dans les parties communes de l'Hôtel d'entreprises à La Frette et dans le bâtiment EARHART à Saint-Etienne de Saint-Geoirs (comparaison sur 10 mois).

Perspectives 2025

Réalisation d'aménagements pour améliorer les DPE : changement des fenêtres de la face Nord de l'Hôtel d'entreprises sur le début d'année, changement des menuiseries de la Roselière à Faramans en double vitrage...

Poursuite des changements de convecteurs et de néons dans nos bâtiments.

Réduction de la consommation énergétique de l'éclairage public dans les zones d'activités économiques (ZAE)

Description de l'action



Extinction de l'éclairage public dans les Zones d'Activités Économiques de 22h30 à 5h30 afin de réduire la pollution lumineuse, ainsi que la consommation énergétique de la collectivité.

Certaines ZAE ont leur éclairage public sur le réseau d'éclairage communal et certaines communes n'ont pas souhaité appliquer l'extinction.

Démarrage du changement de l'éclairage public dans les Zones d'Activités Economiques, avec un passage LED.

Chiffres clés

- 5.000 € pour la pose d'horloges astronomiques dans les ZAE afin de permettre la mise en place de l'extinction
- Pose de 17 panneaux d'information dans les ZAE
- Suppression de 12 candélabres sur nos zones d'activités, pour limiter l'impact sur la biodiversité et limiter l'impact énergétique.
- L'extinction des zones a permis de passer d'une consommation de 180 338 KWH, sur nos 17 zones, en 2022, à 64 642 KWh, en 2024, **soit une baisse de 64%**.

Perspectives 2025

Poursuite du changement des points lumineux de nos candélabres en technologie LED (plus de 270 candélabres)

Projets photovoltaïques de tiers investisseurs



Description de l'action

Mise à disposition de foncier pour installation d'ombrières et de toitures photovoltaïques par Ombr'Isère : 4 projets

Parking relais du Rival à La Côte Saint-André



Construction d'ombrières photovoltaïques.

Le lancement des travaux (débroussaillage et enlèvement des rails) a eu lieu en décembre 2022. Ces ombrières accueillent aujourd'hui des panneaux photovoltaïques pour vendre la production d'électricité sur le réseau électrique public auprès d'ENEDIS. Le raccordement des panneaux photovoltaïques au réseau électrique s'est fait au premier trimestre 2024.

Parking des locaux administratifs de Saint-Jean de Bournay

Équipement d'ombrières photovoltaïques sur le parking des locaux administratifs de Saint-Jean de Bournay. Avec le même principe que le projet précédent, le raccordement au réseau d'électricité fait début 2024 exploité par ENEDIS permettra la vente de la production électrique du site.

Toiture de la salle omnisport à Saint-Jean de Bournay

L'installation de panneaux sur la toiture sera réalisée en 2025 après l'année de parfaite achèvement de la construction de cette nouvelle salle omnisport. La production électrique est destinée à la vente sur le réseau public.

Parking de l'Europe à La Côte Saint-André



Équipement du parking de l'Europe à La Côte Saint-André. Les travaux de montage des ombrières photovoltaïques se sont achevés en juin 2024.

Chiffres clés

Parking relais du Rival à La Côte Saint-André

Puissance à installer : 315 kWc. Equivalent à 130 foyers hors chauffage.

Parking des locaux administratifs de Saint-Jean de Bournay

Puissance à installer : 215 kWc. Equivalent à 90 foyers hors chauffage.

Parking de l'Europe à La Côte Saint-André

Installation prévisionnelle de 288 kWc, équivalent à 100 foyers hors chauffage, pour une location annuelle du foncier de 750 €.

Toiture-de la salle omnisport à Saint-Jean de Bournay

Puissance à installer : 220 kWc, équivalent à 90 foyers hors chauffage.

Total des 4 projets photovoltaïques : 1 030 kWc, dont la production d'électricité est équivalente à la consommation d'électricité de 410 foyers, hors chauffage.

Perspectives 2025

Parking intermodal du Rival à La Côte Saint-André et Parking de l'Europe à La Côte Saint-André et Parking des locaux administratifs de Saint-Jean de Bournay

Travaux achevés, fonctionnement normal des parking. Relevé de la fréquentation et de l'utilisation du box à vélo au Rival.

Toiture de la salle omnisport à Saint-Jean de Bournay

Prévision de début des travaux d'équipement solaire de la toiture : deuxième semestre 2025



Plantation de 80 arbres et arbustes en compensation des coupes réalisées sur ces différents sites et pour créer des îlots de fraîcheur autour de ces bâtiments. 10 premiers arbres plantés sur Aqualib en novembre 2024 des haies champêtres seront plantées au courant de l'hiver 2024-2025 autour de la salle omnisport de Saint-Jean de Bournay et d'Aqualib.

Projets photovoltaïques en autoconsommation avec vente du surplus de production sur le réseau électrique public

Description de l'action

Bièvre Isère Communauté mène 2 projets en autoconsommation sur ses bâtiments : la station d'épuration Centre Bièvre et le centre aquatique d'Aqualib.

Station d'épuration (STEP) Centre Bièvre : Une centrale solaire photovoltaïque a été achevée en juin 2023 et inaugurée le 2 décembre 2023. Les panneaux photovoltaïques sont implantés au sol, sur des armatures en métal élevées à 1 mètre du sol pour prévenir des crues de la rivière. La centrale solaire se situe dans une parcelle adjacente à la STEP. L'énergie produite sert pour partie en autoconsommation (environ 63%) et le surplus est injecté dans le réseau électrique public.

Centre Aqualib' : Le parking d'Aqualib' est désormais équipé d'ombrières photovoltaïques. Ce projet de centrale solaire sert pour partie en autoconsommation (environ 64%) pour alimenter les besoins en énergie du centre aquatique, et le surplus est injecté dans le réseau électrique public. La finalisation de ce projet d'installation d'ombrière a été inaugurée le 16/11/2024.

Station d'épuration (STEP) Charpillates : Évaluation en cours pour la réalisation d'une centrale solaire sur des toitures du site (en particulier les hangars à boue) ou solution de centrale au sol.

Nouvelle crèche DOREMI : Évaluation pour l'installation de panneaux solaires sur la toiture de la crèche à construire à La Côte Saint-André.

Chiffres clés

Station d'épuration (STEP) Centre Bièvre :

Puissance installée : 250 kWc. Montant global de l'investissement : 292 400 € HT.

Économies visées : 17 460 €/an. Ajoutées à une recette prévisionnelle de la revente du surplus à hauteur de 5 920 €/an.

Centre Aqualib' :

- Puissance installée : 345 kWc.
- Économies visées : 80 000 €/an.
- Recette liée à la revente du surplus : 20 000€

Total sur ces 2 projets d'autoconsommation : 600kWc installés. Economies visées : 97 000€/an.

Perspectives 2025

Station d'épuration (STEP) Centre Bièvre :

Première année complète de fonctionnement avec le nouvel équipement en photovoltaïque.

Centre Aqualib' :

Travaux achevés fin 2024 et mise en service prévue début 2025

Évaluation de la faisabilité et de la rentabilité technico-économiques de l'installation de centrales solaires sur les sites de la future crèche DOREMI, de la station d'épuration des Charpillates ainsi que sur un potentiel futur bâtiment pour la flotte de camions de collecte des déchets.

2.3 Ménager les ressources du territoire

ODD 15, 12 et 6 : Vie Terrestre, Consommation et production responsables, Eau propre et assainissement



Projet de territoire : « La qualité de l'air, de l'eau et des aliments produits sont des indicateurs de qualité pour un territoire. »

Liens existants : PCAET, Politique de gestion de l'eau, COT, Chartes forestières, PLUi, Fonctionnement de la collectivité, Schéma directeur des systèmes d'information

Actions

Biodiversité : Subvention de l'association le Tichodrome

Forêt : Projet de réduction du morcellement foncier forestier

Eau : Protection des captages prioritaires, journée mondiale de l'eau, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) avec le SIRRA et l'EPAGE de la Bourbre

Déchets : Optimisation de la collecte des déchets, optimisation des déchetteries, compostage individuel et collectif

Énergie : mutualisation des bureaux

2.3.1 Biodiversité

Convention de soutien au centre de sauvegarde de la faune sauvage le Tichodrome



Description de l'action

Le centre de sauvegarde de la faune sauvage le Tichodrome, association Loi 1901, a pour but de recueillir et de soigner les animaux sauvages, blessés, malades, affaiblis ainsi que les juvéniles, en vue de les

relâcher dans des sites appropriés. Il participe ainsi à réduire l'impact des activités humaines sur la diversité faunistique, notre patrimoine commun.

Il s'agit de la seule structure habilitée à recueillir la faune sauvage en difficulté dans le département de l'Isère. La centralisation de ce service permet de l'exercer en optimisant les moyens financiers et humains.

Bièvre Isère Communauté soutient financièrement l'association depuis 2021, via une subvention annuelle de base, proportionnelle au nombre d'habitants.

Chiffres clés

Ouvert en juillet 2011, le centre recueille chaque année environ 1 800 à 2 000 animaux, de plus d'une centaine d'espèces différentes. Il répond également à une très grande sollicitation du public (environ 7 000 appels par an).

Subvention 2024 : 850€.

Perspectives 2025

Bièvre Isère renouvelle son soutien à cette association.

2.3.2 Gestion durable des forêts

Projet de réduction du morcellement du foncier forestier



Description de l'action

Les massifs forestiers de Bièvre Isère Communauté sont essentiellement répartis sur les massifs de Bas-Dauphiné et Bonnevaux au Nord et des Chambaran au Sud. Ils s'étendent sur 21 000 hectares soit 30 % de la surface du territoire. La forêt est répartie entre 12 500 propriétaires différents, privés pour 80%. Ce qui revient à une taille moyenne de parcelle boisée par propriétaire de 1,31 ha, significative d'un fort morcellement d'un point de vue de gestion forestière.

Ce fort morcellement est un frein à une gestion cohérente et durable de notre patrimoine forestier, dans ses dimensions économique, sociale et environnementale.

Cette animation s'appuie sur l'outil : « La forêt bouge », une plateforme foncière gratuite qui permet aux propriétaires privés volontaires de se signaler et d'entrer en contact avec de potentiels vendeurs ou acquéreurs. A terme, l'objectif est de favoriser le regroupement de parcelles pour une gestion durable de la ressource en bois et de l'écosystème forestier en général.

Le premier projet de réduction du morcellement foncier forestier (2021-2023) s'est mené sur 3 communes de Bièvre Isère (Porte des Bonnevaux, Le Mottier et Longechenal). En 2024, le projet s'est étendu sur le territoire de la charte forestière des Bonnevaux via une sélection de 4 communes intéressées et ayant un potentiel pour ce travail de regroupement foncier. Sur Vienne-Condrieu

Agglomération : Septème et Ezyn-Pinet. Sur Entre Bièvre et Rhône : Assieu et Primarette. Le 1er comité de pilotage du projet a eu lieu le 4 décembre.

Chiffres clés

Tableau des ventes conclues sur la durée de l'appel à projet (actualisé au 11/2024)		
Communes	Nombre de parcelles	Superficie (ha)
TOTAL saisi	169	44
Porte-des-Bonnevaux	45	16,6
Le Mottier	23	6,4
Longechenal	3	0,5
TOTAL vendu	81	25,9
Autres communes de Bièvre Isère	10	2,4

Perspectives 2025

Le programme de réduction du morcèlement du foncier forestier désormais porté par la charte Bas-Dauphiné Bonnevaux prévoit l'association de différents acteurs : le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF), la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER), l'association des communes forestières de l'Isère (COFOR), le département, l'Office National des Forêts ainsi que les associations forestières locales.

Les perspectives pour 2025 sont :

- L'organisation, par le CNPF, de réunions d'information pour les propriétaires forestiers des quatre nouvelles communes identifiées.
- La SAFER accompagnera ces communes pour l'acquisition des biens vacants sans maître.
- La SAFER poursuivra également son travail sur les trois communes de Bièvre-Isère pour finaliser les acquisitions.

2.3.3 Déchets

Optimisation de la collecte des déchets

Description de l'action

Axe 1 : améliorer le tri des déchets

- Amélioration du tri des différents flux (emballages, plastiques, papiers, verres), en augmentant le nombre de Points d'Apports Volontaire (PAV) sur le territoire. Cette action permettra une simplification du geste de tri pour les habitants via la collecte mélangée des papiers et emballages et par la suite avoir un impact positif sur le ratio de déchets triés.
- Reprise en gestion directe par Bièvre Isère de la collecte sélective actuellement assurée par le SMICTOM à l'horizon 2024. Délibération de demande de retrait de la compétence optionnelle « collecte sélective des déchets recyclables » faite le 25 septembre 2023.
- Reconduction de l'opération « des poules pour réduire nos déchets » en 2023 pour fournir aux habitants qui le souhaitent et sous conditions, 2 ou 4 poules par foyer pour réduire la production quotidienne de déchets. Ces poules sont issues d'un élevage local biologique.

Axe 2 : Optimiser la collecte des ordures ménagères

- Optimisation des modes, fréquence et circuits de collecte. En 2022, la fréquence de collecte avait été adaptée en passant à 1 semaine sur 2. En 2023, ce sont les circuits de collecte qui ont été optimisés.
- Validation d'un scénario consistant à déployer la collecte des ordures ménagères en points d'apport volontaire à l'horizon 2025 sur la base des résultats d'études de faisabilité.
- Adoption d'une feuille de route, le 24 avril 2023 encadrant ce projet de transformation en profondeur du service de collecte et valorisation des déchets.

Axe 3 : Tri des encombrants

En partenariat avec l'association « La Ressourcerie », la Communauté de communes a poursuivi en 2022 et 2023 la collecte gratuite des encombrants pour les particuliers (mobilier, électroménager). Elle s'adresse aux personnes qui ne disposent pas de véhicule adapté pour les transporter.

Axe 4 : Valorisation des déchets biodégradables

- Déploiement d'un service de prêt de broyeurs

Dans le cadre de sa politique de prévention des déchets, le SMICTOM de la Bièvre a acquis des broyeurs de déchets verts qu'il souhaite mettre à disposition de ses EPCI membres.

- Développement de la valorisation des déchets alimentaires par compostage

Une réflexion est à l'étude pour développer sur le territoire la valorisation des déchets biodégradables (qui représentent environ 20% de nos ordures ménagères) dans le courant de l'année 2024 par des solutions de compostage individuel et partagé, dans le cadre de la feuille de route précédemment évoquée.

Chiffres clés

Axe 1 : améliorer le tri des déchets

- En 2024, le déploiement de l'apport volontaire généralisé a permis de passer de 184 PAV à 239 PAV déployés sur l'ensemble des communes, dont 118 sites sont équipés avec les conteneurs OMR (sur les 26 communes de la phase 1)
- Passage en gestion directe de la collecte sélective par Bièvre Isère au 1er janvier 2024 (reprise de la compétence à la place du SMICTOM de la Bièvre)
- Simplification du tri par le regroupement des emballages et des papiers en un seul flux Multi-Matériaux

Type de Flux	kg/habitant 2023	Evolution 2022-2023
Ordures ménagères	195	-4
Collecte sélective	67	-2
Déchèteries	534	+ 14
TOTAL	796	+ 8

Tableau 4 : récapitulatif sur l'ensemble des flux 2023 (source : rapport annuel déchet 2023)

Axe 2 : Optimiser la collecte des ordures ménagères

- 118 PAV ont été aménagés pour regrouper la collecte des OMR avec les recyclables (Multimatériaux et verre)
- Collecte en apport volontaire des OMR et arrêt du porte-à-porte sur 26 communes (soit 20 288 habitants), depuis le 07 octobre 2024.

Axe 4 : Valorisation des déchets biodégradables

- 3 nouveaux sites de comptage collectifs ont été ajoutés en 2024.
- Participation financière à l'achat des composteurs versée à 8 foyers demandeurs

Perspectives 2025

Axe 1 : améliorer le tri des déchets

- Poursuite du déploiement des points d'apports volontaire

Axe 2 : Optimiser la collecte des ordures ménagères

- Passage progressif à la collecte des OMR en points d'apport volontaire sur le territoire de Bièvre Isère
- Passage en régie directe avant le 30 septembre 2025

Optimisation des déchèteries

Description de l'action

La mise en place d'un système de contrôle d'accès avec lecture de plaques a été réalisée à l'automne 2023 avec un démarrage effectif du contrôle d'accès au 01/01/2024.

Chiffres clés

Les tonnages 2024 en déchèteries sont inférieurs de près de 20 % à ceux de 2023.

La fréquentation journalière a été largement diminuée du fait de l'utilisation exclusive des déchèteries par les habitants du territoire.

Compostage individuel et collectif



Description de l'action

Développer la pratique du compostage pour réduire la part de déchets organiques présente dans le flux d'ordures ménagères. Former et accompagner les habitants et les communes pour suivre les différents projets collectifs.

Les actions sont :

- 1) **Une aide financière** à l'achat d'un composteur a été validé le 1^{er} juillet 2024.

Cette prime à l'achat est de 30 euros pour tout type de composteur acheté sur le territoire.

- 2) **Mise en place de sites collectifs.**
- 3) **Mise à disposition de broyeur à végétaux** pour les communes

Chiffres clés

- 1) En 2024, 8 foyers ont bénéficié de l'aide financière proposée.
- 2) Une cinquantaine de sites de compostage collectif sont en fonctionnement, dont 3 nouveaux sites installés en 2024 (1 à Marcollin et 2 à St Etienne de St Geoirs),
Ces sites sont gérés et suivis par des habitants mais aussi par des agents communaux, tous formés aux techniques de compostage.
- 3) Les broyeur sont utilisés par 3 communes de façon régulière.

Perspectives 2025

Poursuivre la mise en place de site de compostage collectif et les formations des référents.

L'aide financière à l'acquisition d'un composteur est reconduite, dans la limite d'un par foyer.

Poursuite de la mise à disposition des broyeur aux communes.

2.3.4 Eau

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) : actions menées par la Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval (SIRRA)

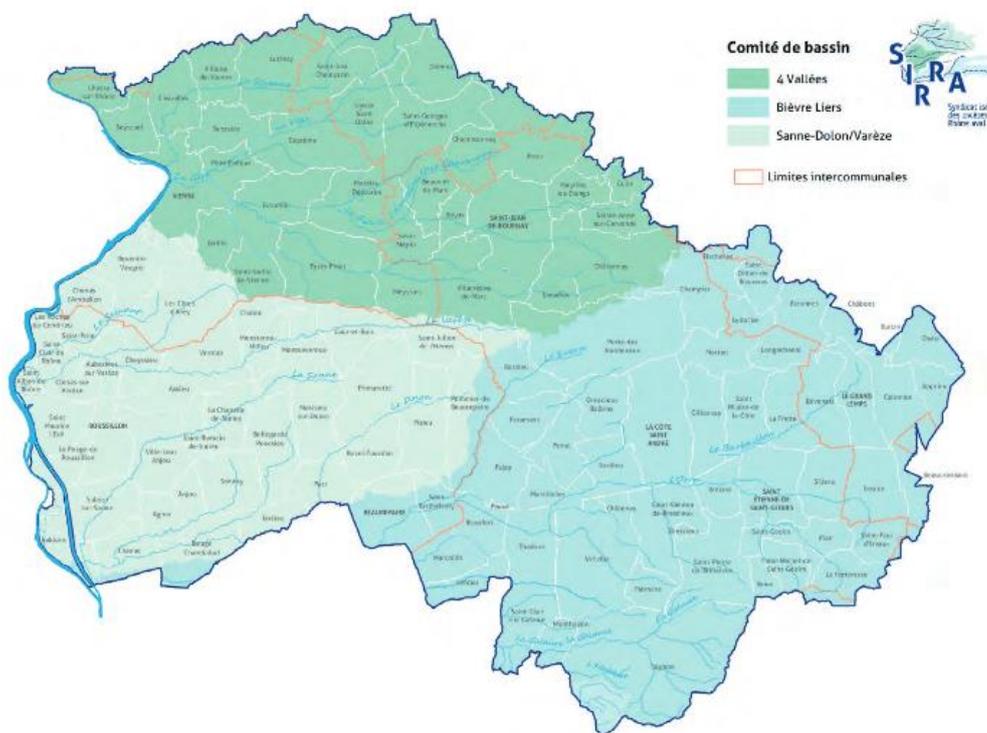


Figure 10 : périmètre d'action du SIRRA, carte des bassins versants

Description de l'action

En 2018, Bièvre Isère Communauté a transféré la compétence GEMAPI ainsi que des compétences facultatives à ce syndicat afin de mutualiser les moyens humains et techniques pour la mise en place des programmes d'actions.

Les EPCI membres de ce syndicat sont :

- Bièvre Est
- Collines Isère Nord Communauté
- Vienne Condrieu Agglomération
- Entre Bièvre et Rhône
- Bièvre Isère Communauté

Le SIRRA mène des actions ayant pour objectif la préservation et la restauration du bon fonctionnement des milieux aquatiques, la prévention et la protection des enjeux humains contre les impacts des inondations.

- 2 programmes d'actions prévention des inondations (PAPI) sont en cours d'élaboration sur le bassin versant des 4 vallées et sur celui de Sanne-Dolon.



Figure 11 : objectifs de la prévention des inondations

- Le SIRRA anime également un programme de Gestion quantitative de la Ressource en Eau (PGRE) : un outil pour améliorer le partage de la ressource en eau, anticiper l'avenir et réduire les consommations.
- L'outil de Paiement pour Services Environnementaux (PSE) est également animé sur le territoire. Les PSE visent à :
 - Reconquérir la qualité de l'eau et de la biodiversité.
 - Valoriser et inciter la mise en place de pratiques agro-écologiques.
 - Soutenir les agriculteurs qui rendent des services environnementaux.

Chiffres clés

Participation financière 2024 : 595 482€

Perspectives 2025

Participation financière prévisionnelle 2025 : 595 482€

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) : actions menées par l'Épage de la Bourbre

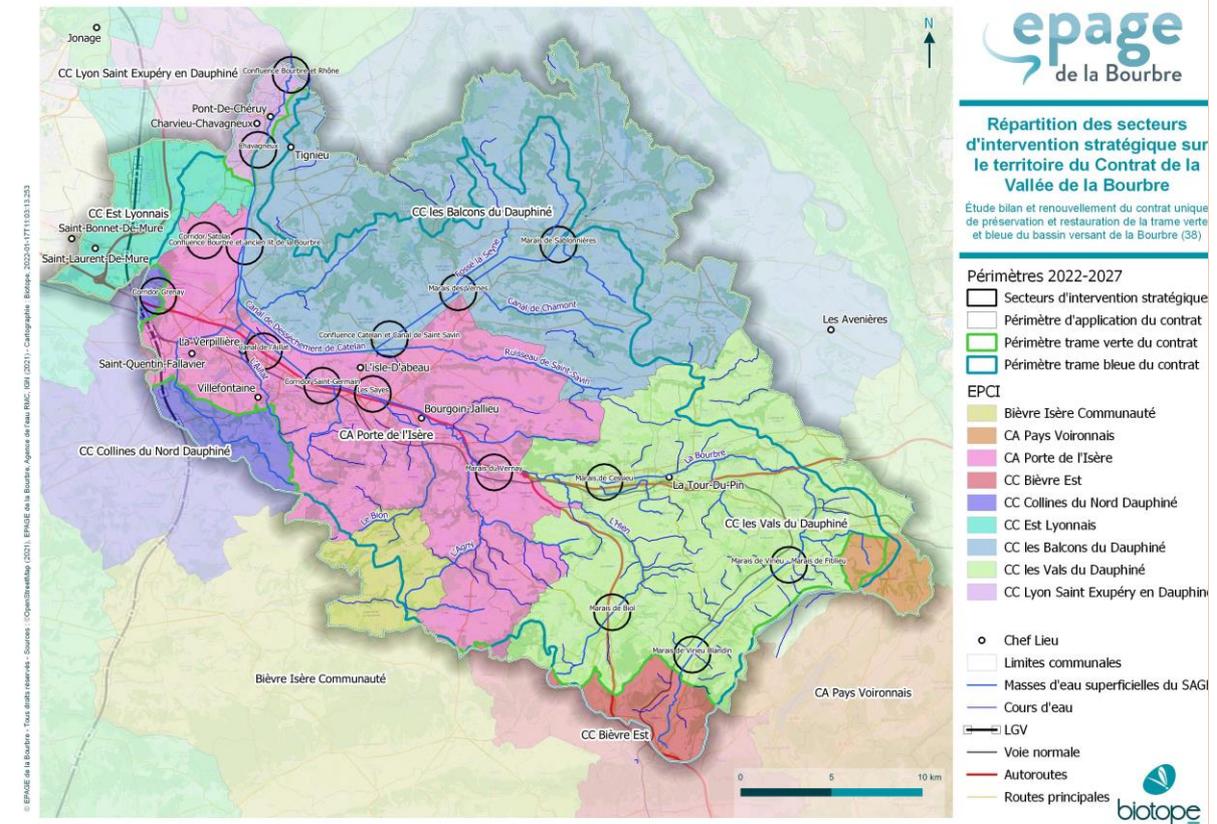


Figure 12 : périmètre d'action de l'EPAGE de la Bourbre, bassin versant de la Bourbre

Description de l'action

Originellement créé pour lutter contre les inondations, les missions de l'Epage de la Bourbre ont depuis évoluées. Aujourd'hui, la structure a 5 missions principales :

- lutter contre les inondations (via les Programmes d'actions de Prévention des Inondations)
- restaurer les continuités écologiques (via le contrat environnemental pour la restauration et la préservation des milieux de la vallée de la Bourbre)
- gérer les rivières
- améliorer la qualité des eaux des captages
- animer la Commission Locale de l'Eau (CLE)

Les EPCI membres sont :

- Communauté d'agglomération du Pays Voironnais
- Communauté d'agglomération Porte de l'Isère (CAPI)
- Communauté de communes Bièvre Est
- Communauté de communes Bièvre Isère communauté
- Communauté de communes de Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné (LYSED)
- Communauté de communes des Balcons du Dauphiné
- Communauté de communes des Collines du Nord Dauphiné
- Communauté de communes des Vals du Dauphiné

– Communauté de communes Est Lyonnais

Chiffres clés

Participation financière 2024 :

Actions GEMAPI : 7 135 €

Actions hors GEMAPI : 919,97 €

Perspectives 2025

Participation financière prévisionnelle 2025 identique à 2024.

Protection des zones de captages prioritaires

Description des actions

Les actions menées dans le cadre de cette démarche de protection des captages prioritaires d'eau potable ont été poursuivies en 2024 (en lien avec la Chambre d'agriculture de l'Isère et les coopératives et négoce agricoles du territoire) :

- Animation d'actions incitatives au changement de pratiques des exploitants agricoles
- Développement avec les agriculteurs des cultures et des filières à bas niveau d'intrants
- Communication grand public

Animation d'actions incitatives au changement de pratiques des exploitants agricoles

Des journées d'accompagnement des agriculteurs ont été organisées, en vue de plusieurs finalités : réduire la fertilisation azotée et de l'utilisation des pesticides mais aussi indirectement réduire l'érosion des sols, améliorer la biodiversité. Globalement : orienter le choix des agriculteurs vers des cultures nécessitant moins d'intrants.

Ces animations sont menées sur les parcelles en zone de captage prioritaire. Ces parcelles sont ciblées car elles sont situées sur des zones sensibles aux pollutions de la ressource en eau potable.

Communication grand public

Une randonnée agricole s'est déroulée le 29 septembre 2024 ayant pour but de créer du lien social autour des agriculteurs et de sensibiliser les habitants sur plusieurs thématiques comme la protection de la qualité de l'eau potable, la biodiversité, l'éco-pâturage, l'agriculture du territoire, le service d'approvisionnement en eau potable.

Cette journée a été menée en coordination avec la Chambre d'agriculture de l'Isère. Plusieurs actions de communication autour de l'évènement ont été élaborées. Un circuit spécifique a été créé pour les enfants, plus court et abordant les sujets de manière plus ludique. Une intervention en classe, aux écoles (publique et privée) de Saint-Etienne de Saint Geoires a été organisée pour favoriser la participation des élèves et donc des parents. Les élus sont intervenus également lors de cet évènement.



Figure 13 : Rand'eau agricole, 29/09/2024



Figure 14 : Intervention scolaire école de Saint-Etienne de Saint-Geoirs

Développement des cultures et des filières à bas niveau d'intrants

Cette action vise à réduire l'utilisation d'intrants (pesticides et nitrates) sur les parcelles agricoles ainsi qu'à mieux valoriser économiquement les engagements environnementaux des agriculteurs.

Ce travail a été mené via plusieurs actions :

- Le suivi de la culture du miscanthus et sa valorisation prochaine en lien avec le chauffage de la nouvelle salle omnisports de Saint-Jean de Bournay (essai de fonctionnement sur la chaudière polycombustible).
- La poursuite de l'étude filière mutualisée avec d'autres structures du bassin versant et choix d'approfondir 3 thématiques (après état des lieux en 2023) : Méteil, luzerne et légumes secs
- Le lancement d'un diagnostic foncier sur le captage prioritaire de Saint-Etienne de Saint-Geoirs

Chiffres clés :

Communication grand public

- Résultats : environ 60 participants à la Rand'eau agricole et 200 élèves de primaire sensibilisés grâce des interventions participatives et ludiques en classe (en petits groupes)

Perspectives 2025 :

Animation d'actions incitatives au changement de pratiques des exploitants agricoles

Poursuivre l'accompagnement individuel et collectif, en s'appuyant sur le nouveau programme d'actions commun à tous les captages prioritaires qui renforce notamment les thématiques autour de la préservation de la qualité et du potentiel des sols (formation pédologique et agronomique, analyses des taux de matières organiques...)

Communication grand public : Renouvellement de la Rand'eau agricole sur un autre secteur permettant de sensibiliser autour de nouvelles thématiques. Poursuite des animations scolaires eau/agriculture.

Développement des cultures et des filières à bas niveau d'intrants

Poursuivre le développement des cultures et des filières à bas niveau d'intrants, à travers notamment la finalisation de l'étude mutualisée et la concrétisation de la première livraison de miscanthus au gymnase de St Jean de Bournay implanté en zone de captage prioritaire sur cette même commune en 2022.

Journée mondiale de l'EAU – 22 mars 2024

Description de l'action

1/ Contexte sur le Water Day – journée mondiale de l'eau

Les Nations Unies ont institué cette journée mondiale de l'Eau en 1993 pour célébrer l'eau et sensibiliser à la situation des 2,2 milliards de personnes qui vivent sans accès à de l'eau salubre. Il s'agit de prendre des mesures pour lutter contre la crise mondiale de l'eau. L'un des principaux objectifs de la Journée mondiale de l'eau est de soutenir la réalisation de [l'objectif de développement durable 6 : eau propre et assainissement, pour tous d'ici à 2030](#).

Selon l'ONU, « Les gouvernements doivent travailler en moyenne quatre fois plus vite pour atteindre l'ODD 6 dans les délais, mais ils ne peuvent y parvenir seuls. L'eau nous concerne tous, c'est pourquoi nous avons besoin de l'aide de chacun d'entre nous. »

Le cycle de l'eau douce est une des [neuf limites planétaires](#) qui a récemment été dépassée. Au cours du 20^{ème} siècle, les prélèvements mondiaux d'eau ont augmenté deux fois plus vite que la taille de la population. En 20 ans, le nombre et la durée des sécheresses ont augmenté de 29 % ;

Les activités les plus consommatrices sont :

- l'agriculture - notamment l'irrigation - qui absorbe 72 % des ressources totales d'eau douce
- le refroidissement des centrales électriques,
- la consommation d'eau potable
- les usages industriels

2/ La journée Mondiale de l'Eau à Bièvre Isère Communauté : Faire connaître Ouvrages et Métiers « invisibles »



Figure 15 : Animation pour la journée mondiale de l'Eau

➤ Programme :

Un après-midi dédié à la connaissance des métiers « invisibles du service :

- Visite de la STEP Centre Bièvre autour du petit cycle de l'eau
- Jeu de questions-réponses sur la connaissance du patrimoine de l'eau sur le territoire

- Démonstration et exposé par les équipes d'électromécaniciens et de chercheurs de fuites de leur matériels et techniques de détection de fuites d'eau pour limiter au maximum les pertes tout au long de l'année.
- Présentation des traitements de potabilisation de l'eau (lampe UV, injection de chlore)

Chiffres clés

- 2e année de réalisation de cet évènement sur Bièvre Isère.

Perspectives 2025

Réflexion quant au renouvellement de cet évènement en 2025.

2.3.5 Energie

Mutualisation des bureaux dans le cadre du plan de sobriété énergétique



Description de l'action

Cette année, les services se sont regroupés dans les bâtiments sur la période des fêtes de fin d'année (du 23/12 au 03/01), expérimentation sur 2 semaines à la place d'une en 2023 :

- sur La Côte Saint-André : dans le bâtiment A
- sur Saint-Etienne de Saint-Geoirs : au siège.

Pour les sites fermés, la température a été abaissée au plus bas possible, voire, les éléments chauffants coupés dans certains locaux. Ces gestes ont permis de réaliser des économies d'énergie mais également de créer du lien en regroupant des services n'ayant pas l'habitude de travailler ensemble.

Chiffres clés

En 2023, cette action avait permis d'économiser 3099kWh soit 43% d'économies sur les bâtiments concernés par rapport à la semaine 51.

Les économies de 2024 seront détaillées dans le bilan du plan de sobriété à venir.

Perspectives 2025

Renouvellement de cette action.

2.4 Favoriser le bien-être de la population

ODD 3 et 4 : Bonne santé Bien-être ; Education de qualité



Projet de territoire : « Réduire le déséquilibre de logements par la réhabilitation des centres-bourgs avec des logements également adaptés au vieillissement de la population et pour les publics précaires. »

« Bièvre Isère, un territoire qui propose une coordination intercommunalités-communes pour limiter les effets de la désertification de l'offre de soins. »

Liens existants : Charte forestière, politique culturelle, politique enfance, jeunesse et solidarité, PCAET, PLH, Convention territoriale Globale, Contrat Local de Santé

Actions

Habitat : Forum Bien Vieillir sur le territoire

Culture : festival Les arts en herbe, festival Les arts allumés, école de musique, actions de formation et d'éducation culturelle envers les habitants

Loisirs : aménagement base de loisirs de Faramans

Forêt : festival des Forestivités, animations scolaires des chartes forestières

Famille et solidarité : accès aux droits, aide au mode de garde, animation sociale et parentalité.

Mobilités : Convention avec le Tacot Bièvre Liers Valloire

Santé : dispositif de sport santé, Contrat Local de Santé

Commande publique : clauses sociales et environnementales dans les marchés

Ressources humaines : déploiement du télétravail

2.4.1 Habitat

Forum Bien Vieillir sur le territoire

Description de l'action

Ce forum co-organisé le 7 novembre 2024 avec la commune de Faramans, a réuni les acteurs en charge des problématiques liées au vieillissement (SOLHIA, Département, ADMR, bailleurs sociaux, club des aînés...). Il avait notamment pour objectifs de sensibiliser les seniors aux possibilités d'adaptation de leur logement à la perte de mobilité. Un appartement témoin a permis d'identifier les gestes ou petits travaux

possibles pour faciliter le maintien à domicile dans de bonnes conditions.



Chiffres clés

- 15 professionnels de terrain, et 60 visiteurs ont participé à cet évènement

Perspectives 2025

Réflexion à engager sur la suite de ce type d'animation.

2.4.2 Culture

Festivals « Les Arts allumés » et « Les Arts en herbe »



Description de l'action

Festivals « Les Arts allumés » et « Les Arts en herbe »

Brève présentation :

Ces deux festivals sont intercommunaux, itinérants, pluridisciplinaires, et impliquent fortement les habitants du territoire.

Le festival « Les Arts allumés » s'adresse à tous les publics ; « Les Arts en herbe » à un jeune public (dès de l'âge de 6 mois) et un public familial.

Objectifs :

- Le **maillage** du territoire. Les festivals impliquent le tissu culturel, associatif, social, économique des communes. Avec une mise en exergue des acteurs liés au monde de l'enfance, la petite enfance et la jeunesse pour le festival des « Arts en herbe ».
- **L'inclusion**. Les festivals sont accessibles à toutes et tous (notamment les publics qui n'ont pas ou ne peuvent pas avoir accès à la culture) avec une mise en exergue du public adolescent pour « les Arts Allumés » et des relations intergénérationnelles pour « les Arts en herbe ».
- La **sensibilisation à l'environnement**, à l'écologie, à l'écoresponsabilité, à la sobriété énergétique et aux mobilités

- La **valorisation de l'identité du territoire**, en mettant en valeur le patrimoine des communes. Avec une mise en lumière du monde agricole s'agissant des Arts allumés

Méthodologie :

La méthode d'élaboration des festivals permet d'impliquer la population du territoire en s'appuyant sur les ressources locales, d'associer les partenaires et les différents services de la collectivité. Elle poursuit l'objectif de renforcer la participation des habitants en permettant à chacun d'être acteur des festivals.

Chiffres clés 2024

Festival « Les Arts Allumés »

8ème édition, du 14 au 30 avril 2023

- 13 communes partenaires
- 3025 spectateurs et participants aux rencontres
- 220 bénévoles impliqués (58 du festival et 162 des associations)
- 16 représentations artistiques
- 1 radio itinérante et 4 émissions
- 2 propositions artistiques dans les fermes
- 13 compagnies professionnelles et 6 groupes de musique locaux
- 3 pass pour les jeunes

Festival « Les Arts en herbe » :

- 16ème édition, du 11 au 27 octobre 2024
- 12 communes partenaires
- 3230 spectateurs et participants aux rencontres
- 8 spectacles, 10 représentations et 11 festi'bulles (actions lecture publique)
- 40 actions de médiation artistique et culturelle principalement liées au projet intergénérationnel « Enquête sur le grand âge, en quête de sens », à destination de 6 écoles et 4 Ehpad

Ecoresponsabilité :

– Economie circulaire :

Décoration des festivals gérée par une équipe de bénévoles : recyclage

Partenariat reconduit et valorisé avec La Ressourcerie : upcycling développé par l'équipe décoration (ex : planches à repasser => mange-debout) Consommation responsable (ex : restauration assurée par une équipe de bénévoles).

- Déchets :

Tri sélectif proposé à chaque action. Guide de la « buvette responsable » remis à chaque association.

Prêt aux associations d'un pack « éco » avec gobelets et pichets réutilisables

- Circuits-courts alimentaires :

Consommation responsable de l'équipe restauration : circuit-courts. Achat aux fermes et aux producteurs locaux pour la nourriture, à la Ressourcerie pour le matériel → 661 repas servis dont 465 fait-maison

– Mobilité :

Covoiturage efficace entre bénévoles.

– Sensibilisation des publics à travers une :

Programmation artistique dédiée : monde agricole (*Adieu à la ferme*), surconsommation textile (*IN*), transition écologique (*Point de bascule*)

Mise en valeur de la vente de produits directs dans les fermes partenaires

Emission de radio dédiée aux actions de transitions écologiques sur le territoire

1 journée dédiée à la sensibilisation à la forêt à destination du jeune public (ex : atelier de fabrication de nichoirs à oiseaux)

Perspectives 2025

Actions à poursuivre et/ou renforcer – organisation

- Accentuer le partenariat avec le SMICTOM pour la gestion des déchets
- Développer l'appropriation du guide de la buvette écoresponsable par les associations
- Mobilité des bénévoles -> amplifier le covoiturage
- Utilisation de produits locaux pour la restauration
- Relancer une dynamique de mobilité pour le public
- Zone de tri sur chaque date

Actions à poursuivre et/ou renforcer – sensibilisation des publics

- Programmation de propositions artistiques qui sensibilisent le grand public aux thématiques liées à l'écoresponsabilité.

Pistes de développement :

- Remboursement des frais kilométriques pour les bénévoles
- Mise à disposition de véhicules électriques et mini bus par Bièvre Isère
- Proposer un bus pour certaines soirées avec une proposition artistique pendant le trajet

Ecole de musique (EMU)

Description de l'action

L'Ecole de musique dispense des cours à des élèves de tout âge, en cours individuels et/ou collectifs. Chaque élève vient une à plusieurs fois par semaine pour suivre les cours, chacun se déplace par des moyens différents : Trotinette, vélo, à pieds et en voiture. (Les élèves venant de tout le territoire, voir même au-delà)

- Actuellement pas d'équipement de stationnement pour les vélos à proximités de l'école de musique.
- Médiathèque située à proximité ou les élèves se rendent pour attendre leurs parents (une route à traverser)
- Problème de stationnement : rendre plus visible le parking de la poste à proximité.

Temps forts de l'année 2024 :

- concerts de fin d'année week-end autour du 21 juin). Restauration / buvette proposée gérée par l'Association « Rock en Bièvre » (fourni des verres écoresponsables).

Chiffres clés

Pour la saison 2024-2025, nous comptons 112 élèves de 4 à 75 ans

4 productions pendant l'année scolaire regroupant environ 1000 spectateurs

Perspectives 2025

- Sensibiliser lors d'un cours ou des inscriptions, les inscrits au covoiturage.
- Sondage mené par la Direction Transition Ecologique et Mobilité pour recenser les besoins en équipement d'arceaux vélo sur les sites intercommunaux comme les médiathèques, école de musique, équipements sportifs...

Actions de formation et d'éducation culturelle envers les habitants

Description de l'action

Les médiathèques et bibliothèques du réseau de lecture publique sont le centre d'information local où l'habitant peut trouver facilement toutes sortes de connaissances et d'informations, contribuant à l'épanouissement et au bien-être de la population.

Les services proposés sont accessibles à tous sans distinction d'âge, de sexe, de statut professionnel ou économique, de degré d'alphabétisation, d'aptitudes techniques, mentales ou physiques, quelle que soit leur origine culturelle ou ethnique, leur appartenance religieuse ou politique, leur préférence sexuelle.

Chiffres clés

Actions envers les publics dans les bibliothèques et médiathèques, participant au bien-être de la population et à la solidarité (égalité d'accès, actions gratuites, inclusion)		
Type d'action	Nombre actions	Public touché
Accueil du tout-petit : actions envers les services de la petite enfance et les familles	113	2246
Accueil des enfants du centre de loisirs pendant les vacances	7	85
Accueil des enfants du CAMPS (public spécifique)	6	105
Services de l'emploi	1	3
Accueil des résidents de la maison de retraite (public spécifique)	19	110
Séances d'accueil scolaire	414	4197
Ateliers divers pour la jeunesse (en dehors des accueils scolaires)	14	255
Ateliers divers tout public	187	1134
Rencontre clubs de lecture	27	204
Spectacles / Conférences / Expositions	13	823
Fête du livre / Festi'bulles dans le cadre des Arts en Herbe (bibliothèque éphémère)	12	1143
Projections	6	138
Rencontres avec un auteur, ou autour d'un livre	9	98
Séances de contes à destination des familles	11	139
TOTAL	839	10680
Bénévoles actifs dans le réseau de lecture publique		185

Budget pour les animations = 15 500€

Perspectives 2025

Actions reconduites.

2.4.3 Loisirs

Aménagement de la base de loisirs de Faramans : parcours Bien-être et sportif et aire de jeux

Description de l'action

Depuis 2021, Bièvre Isère Communauté aménage la Base de Loisirs de Faramans, afin de proposer, à la population et aux touristes, un site alliant activités de bien-être et activités sportives.

Un circuit « Bien-être » a été réalisé le long du marais.

En parallèle, un parcours d'orientation « découverte » permet en 10 stations de « jouer » pour découvrir les secrets de la faune et la flore locales.

Ce parcours a été utilisé par de nombreuses écoles afin d'initier les élèves aussi bien au parcours d'orientation, qu'à la préservation de la nature.

Un parcours d'orientation « sportif » est également à disposition, avec 30 balises.

La base de loisirs est également le point de départ de plusieurs parcours Trails et PDIPR et également le passage pour les pèlerins du chemin de Compostelle.

Une aire de jeux pour les 3 - 12 ans est également accessible gratuitement. Elle permet de développer sa motricité, au travers de jeux d'escalade, de corde ou de ponts suspendus.

Cette base a été aménagée pour permettre aux habitants de passer une journée entière en extérieur et satisfaire toute la famille avec diverses activités : aire de jeux, pêche, parcours d'orientation, parcours bien-être, golf, terrain de foot et de tennis, agrémenté de l'espace pique-nique, restaurant et camping...

Chiffres clés

- Travail avec une classe « Gestion et Protection de la Nature », du CFFPA (Lycée Agricole), de la Côte Saint-André, qui ont fait un diagnostic du parcours d'orientation, avec des études qualitatives et quantitatives afin d'évaluer le parcours actuel et de connaître les besoins, pour le futur parcours.
Création d'un nouveau parcours, en lien avec les attentes des utilisateurs et la biodiversité.

Perspectives 2025

Mise en place du nouveau parcours pédagogique, adulte et enfant, avec un nouveau circuit de 10 balises chacun.

2.4.4 Forêt

Festival des Forestivités



Description de l'action

Les Forestivités est un festival isérois dédié à la sensibilisation aux enjeux forestiers.

Organisateurs : FIBOIS, association interprofessionnelle de la filière forêt-bois, l'association des communes forestières (COFOR).

Objectif : Rassembler les structures liées à la forêt pour sensibiliser le grand public autour de ce thème.

Contributions locales : Les chartes forestières des Chambaran et des Bonnevaux ont organisé plusieurs

événements de sensibilisation sur leur massif respectif et en partenariat avec le festival des Arts en Herbe.

Chiffres clés

- 327 personnes ont participé aux événements sur les massifs Bas Dauphine Bonnevaux et Chambaran.

Perspectives 2025

Ce festival étant organisé tous les deux ans il aura à nouveau lieu en 2026. En 2025 aura lieu la journée internationale de la forêt le 21 mars 2025.

Animations scolaires et communication des Chartes forestières



Description de l'action

Depuis 2009, le territoire des Chambaran est doté d'une Charte forestière. Si la forêt est une composante importante de notre territoire, son fonctionnement, son exploitation, et l'utilisation du bois restent encore peu connus du grand public, en particulier des enfants. C'est pourquoi une des actions des chartes consiste à réaliser des animations auprès des enfants des écoles primaires.

Plus de 50 candidatures ont été réceptionnées pour la période scolaire 2023-2024. 15 classes de CM1-CM2 du massif ont été choisies pour réaliser 3 journées dédiées à ce programme d'animation :

- une journée sur le thème de la filière bois, intégrant la découverte de la variété des métiers et les différentes possibilités de valorisation du bois ;
- la seconde journée est consacrée à la fabrication de 3 jouets en bois par les élèves ;
- la troisième journée permet aux élèves de découvrir l'écosystème forestier en passant 1 journée en forêt.

L'association Sylv'Acctes (partenaire des chartes) a également réalisé, dans une optique de sensibilisation des plus petits au milieu forestier, des livrets pédagogiques. Ces livrets ont été distribués dans les écoles lors des interventions.

Une exposition sur la forêt et l'histoire des Chambaran a circulé sur différents lieux en 2024. Cette exposition avait été réalisée en 2020 ayant pour fil conducteur un événement intitulé « Changer de regard sur la forêt qui nous entoure ». Ainsi, des discussions ont eu lieu autour de tables rondes, d'ateliers pour les enfants ou encore de concours photos, grâce à cette exposition.

Le territoire de la Charte Forestière Bas-Dauphiné Bonnevaux couvre 83 communes, avec un total de 111 écoles primaires. Le programme d'animation s'adresse aux jeunes entre 8 et 11 ans scolarisés dans les

écoles du territoire, à destination de 9 classes de CM1-CM2 des écoles primaires. Le territoire de la charte forestière Bas-Dauphiné Bonnevaux étant composé de 3 intercommunalités, 3 écoles par intercommunalités sont sélectionnées.

Ecoles ayant bénéficié d'animation pour l'année scolaire 2023-2024 :

Pour la charte des Bonnevaux : l'école Auguste Goubet de Champier, l'école primaire publique de La Côte Saint-André et l'école primaire de la Source de Lieudieu.

Pour la charte des Chambaran : l'école La Perouse de Viriville, l'école St Pierre de Bressieux et l'école Notre Dame de Saint-Siméon de Bréssieux.

Chiffres clés

- 23 classes ont bénéficié d'animations scolaires sur le territoire des 2 chartes forestières.
- 63 jours d'animations au total sur les territoires des 2 chartes forestières.

Perspectives 2025

Les animations scolaires seront renouvelées en 2024-2025 pour les 2 chartes forestières :

Pour l'année scolaire 2024-2025 :

Pour la charte des Bonnevaux : l'école de Culin-Tramolé ; l'école primaire de Faramans et l'école primaire de Savas-Mépin

Pour la charte des Chambaran : l'école publique de Brézin, l'école Les Castors Saint-Etienne de Saint-Geoires et l'école Sœur Emmanuelle de Saint-Etienne de Saint-Geoires

2.4.5 Famille et solidarité

Améliorer l'accès aux droits et aux services publics

Description de l'action

Via le fonctionnement de l'Espace France Services, la population a ainsi accès à des permanences de 25 organismes en matière d'insertion, de création d'entreprises, d'emploi, de médiation familiale, etc.

Chiffres clés

- 2 agents d'accueil et d'orientation sont présents pour assurer l'accueil mais aussi l'accompagnement individuel aux démarches numériques.
- Environ 8 000 contacts dans l'année (téléphone, sur site, mails)

Perspectives 2025

Améliorer la coordination avec les autres espaces France Services fonctionnant sur le territoire mais non gérés par Bièvre Isère.

Aide au mode de garde : Permettre aux familles d'associer vie personnelle et vie professionnelle.

Description de l'action

Cette aide au mode de garde se fait via le fonctionnement de structures d'accueil des jeunes enfants (moins de 3 ans) et d'Accueils Collectifs de Mineurs (3-12 ans).

Chiffres clés

- 7 structures d'accueil des jeunes enfants : 150 places.
- Entre 500 et 600 enfants accueillis chaque année.

- 6 accueils de loisirs sans hébergement.
- Environ 800 enfants accueillis chaque année.

Perspectives 2025

Adapter les fonctionnements pour permettre aux familles qui en ont le plus besoin d'accéder à l'offre de services en priorité.

Animation sociale et parentalité

Description de l'action

3 volets :

- La ludothèque itinérante comme outil d'animation sociale pour tout public
- Le lieu d'accueil enfant parent (LAEP) autour du développement du jeune enfant – moins 3 ans
- Le projet parentalité de territoire concerté avec les acteurs locaux.

Chiffres clés

- Ludothèque : Environ 400 familles adhérentes
- Lieu d'accueil enfant parent : environ 30 à 40 enfants réguliers

Perspectives 2025

Poursuite du fonctionnement actuel avec une recherche de davantage d'articulation avec les autres acteurs du territoire.

2.4.6 Mobilités

Convention avec le Tacot Bièvre Valloire Mobilité



Description de l'action

Depuis plusieurs années, des réflexions et travaux sont menés sur la thématique de la mobilité entre Bièvre Isère et l'association Le Tacot Bièvre Valloire. En 2022, une convention d'objectifs a été signée entre Bièvre Isère et l'association Le Tacot Bièvre Valloire Mobilité. Le Tacot mène une action de soutien à la mobilité destinée aux publics en insertion du territoire de Bièvre-Valloire.

Le Tacot a ainsi proposé plusieurs services :

- La location de mobylettes, de vélos et de VAE. (Mise à disposition de 20 VAE par Bièvre Isère)
- La mise à disposition d'informations
- Un transport à la demande sur prescription (mise à disposition d'un minibus 9 places)
- Un transport à la demande dans le cadre du dispositif « sport santé Bièvre Isère ».

Chiffres clés

Pour permettre la réalisation de ces actions, Bièvre Isère a versé une subvention de 20 091€ en 2024.

Bilan 2024 (arrêté au 30/10/2024)	Nombre de personnes ayant utilisé ce service	Autres statistiques
Transport à la demande (TAD)	117	50 055 kilomètres réalisés pour TAD
Cyclomoteurs	22	2286 jours de prêts
Vélos à assistance électrique (VAE)	22	2286 jours de prêts
Autopartage	14	801 jours de prêts

Tableau 5 : Bilan des actions menées en 2024 par le Tacot Bièvre Valloire Mobilité

Perspectives 2025

Cette convention et les actions menées avec Le Tacot Bièvre Valloire Mobilité seront retravaillées en 2025.

2.4.7 Santé

Mise en place d'un dispositif de sport santé

Description de l'action

Le dispositif sport santé permet de proposer des activités physiques adaptées aux personnes souffrant de pathologies lourdes (maladies chroniques, lombalgies, diabète, cancer, Alzheimer...)

Accueil et orientation sur prescription médicale

Création d'un poste de référent Sport Santé en Bièvre Isère ayant pour missions :

- d'identifier les associations partenaires en mesure d'accueillir un public nécessitant des activités physiques adaptées ;
- de communiquer auprès des médecins du territoire ;
- d'augmenter l'offre d'activité pour répondre à davantage de personnes ;
- de mettre en place des actions de sensibilisation au sport santé en direction des seniors prioritairement.
- Bilan et orientation individuel et personnalisée
- Accompagnement des bénéficiaires vers une pratique autonome
- sensibilisation à une meilleure hygiène de vie et au bien-être (nutrition, geste qui sauve, sophrologie...)
- organisation d'un forum sport-santé avec les partenaires associatifs et institutionnels (offre d'activité, mise en relation...)

Chiffres clés

- 5 cours spécifiques hebdomadaires « Activités Physique Adaptée (APA) » réservés exclusivement sur prescription médicale
- 170 personnes contactées dont :
 - plus 140 bénéficiaires différents sur l'année accueillis dans les activités de Bièvre Isère
 - 56 personnes orientées sur les associations partenaires

Perspectives 2025

- poursuivre le dispositif en facilitant la prise en charge par les partenaires locaux (association)
- développer la communication auprès des professionnelles de santé
- Développer les activités sport santé au sein des associations sportives locales
- Communiquer auprès de toute la population au bienfait du sport-santé

Mise en place d'un Contrat Local de Santé

Description de l'action

Bièvre-Isère Communauté souhaite soutenir et consolider sa politique en matière de santé en s'engageant dans un Contrat Local de Santé avec l'Agence Régionale de santé (ARS).

Après la phase de diagnostic et de concertation avec l'ensemble des acteurs locaux sur le 1er semestre 2024, le plan d'actions a été construit et validé autour de 3 axes rassemblant 14 fiches actions :

- Améliorer l'accès aux droits, aux soins, à la prévention en renforçant l'attractivité du territoire
- Promouvoir le bien-être et la santé mentale
- Promouvoir un cadre de vie et un environnement favorable à la santé

Chiffres clés

- une centaine de professionnels impliqués ;
- une dizaine de réunions de travail.

Perspectives 2025

Structuration du Conseil Local de Santé Mentale et mise oeuvre des actions prévues pour 2025 sur les 3 axes.

2.4.8 Commande publique

Mise en œuvre des clauses et critères sociaux et environnementaux dans la commande publique

Description de l'action

La loi Climat et résilience publiée le 24 août 2021, introduit dans le Code de la commande publique un nouvel article L. 3-1, qui indique que : « La commande publique participe à l'atteinte des objectifs de développement durable, dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale ».

Pour la mise en œuvre des clauses sociales et environnementales, les acheteurs peuvent s'appuyer sur les nouveaux Cahiers des Charges Administratives Générales 2021 (CCAG) parus en mars 2021. Chacun des 5 CCAG contient un article relatif au développement durable afin d'intégrer ces considérations dans les marchés.

Afin d'intégrer les dispositions de cette loi, le Plan National des Achats Durables (PNAD) annonce deux objectifs à atteindre d'ici 2025 :

- 100 % des contrat contenant au minimum une considération « environnementale »
- 30 % des contrat contenant au minimum une considération « sociale »

Afin de mettre en œuvre les clauses sociales dans ses marchés publics, Bièvre Isère Communauté a signé une convention avec la maison de l'emploi du Pays Voironnais pour une durée de deux ans. Elle a réaffirmé son partenariat en signant une nouvelle convention du 1er septembre 2024 jusqu'au 31 août 2026 pour la mise en place d'une prestation de facilitateur de clause sociale

Chiffres clés

Récapitulatif	2022	2023	2024
Nombre total de marchés	49	48	56
Avec considérations sociales	1 soit 2 %	5 soit 10 %	21 soit 38 %
<i>dont critères sociaux</i>	0	0	0
<i>dont clauses sociales</i>	1	5	21
Avec considérations environnementales	40 soit 82 %	25 soit 52 %	55 soit 98 %
<i>dont critères environnementaux</i>	38	19	54
<i>dont clauses environnementales</i>	19	11	43
Marchés réservés		1	5

La collectivité n'a pas choisi de fixer des critères sociaux dans ses marchés car elle souhaite imposer la réalisation d'heures d'insertion sociale plutôt que de départager les candidats lors de l'analyse.

Néanmoins, en 2024, 2 consultations comportent des lots réservés (2 pour le marché de prestations de nettoyage et 3 pour le marché d'entretien des espaces verts).

En 2023 on note une diminution des marchés avec considérations environnementales qui s'explique par la typologie des consultations.

En 2024, seul 1 marché rédigé en urgence n'a pas intégré de considérations environnementales.

Les objectifs du PNAD à l'horizon 2025 sont déjà atteints en 2024.

Bilan des clauses sociales

	Nombre d'heures réalisées	Nombre de participants
2023	2127,50 (de septembre 2022 à décembre 2023)	4 personnes
2024	1223 (au 30 novembre 2024)	9 personnes

Perspectives 2025

L'année 2025 permettra de poursuivre la mise en œuvre de la convention avec notre facilitateur de clauses sociales.

L'acquisition d'un module développement durable sur notre logiciel de rédaction des marchés permettra de proposer des critères et des clauses adaptées aux consultations à venir.

La définition des critères et clauses environnementales sera toujours établie en transversalité avec la direction Transition Ecologique et Mobilités.

2.4.9 Ressources humaines

Déploiement du télétravail

Description de l'action

Objectif : développer et faciliter le télétravail pour tous les agents ayant des missions pouvant être exécutées en télétravail.

Chiffres clés

- Nombre de télétravailleurs :
 - o en 2022 : 89 ;
 - o en 2023 : 96 ;
 - o en 2024 : 112.
- Nombre total d'agents sur emplois permanents
 - o en 2022 : 305 ;
 - o en 2023 : 326 ;
 - o en 2024 : 329.

Le droit à la déconnexion a été intégré au règlement du temps de travail mis en œuvre en 2024.

Perspectives 2025

Des guides du télétravail pour les encadrants et les télétravailleurs seront proposés.

Une réflexion sera ouverte en 2025 sur l'aménagement du temps de travail en concertation avec les représentants du personnel.

2.5 Renforcer l'attractivité économique par la promotion de mode de consommation et de production durables

<p>ODD 8 et 12 : Travail décent et croissance économique ; Consommation et production responsables</p>  <p>Projet de territoire : « Attirer les acteurs d'une ou plusieurs filières grâce à une politique volontaire »</p> <p>Liens existants : Territoire d'industries, PCAET, COT</p>	<p style="text-align: center;">Actions</p> <p>Forêt : Soutenir le dynamisme des filières locales de production de bois, plan d'approvisionnement territorial des Chambaran</p> <p>Economie : Convention avec la chambre d'agriculture de l'Isère, chèques cadeaux BI HAPPY SHOPPING, promotion et développement des circuits courts en agriculture, actions du programme territoire d'industrie, sensibilisation des scolaires au monde agricole, soutien aux commerçants et artisans rénovant leur point de vente</p> <p>Culture : recyclage des livres</p>
--	--

2.5.1 Forêt

Soutenir le dynamisme des filières locales de production de bois

Description de l'action

Cet axe est décliné sur plusieurs actions pour les 2 chartes forestières en 2024 :

- l'animation du réseau de professionnels et de propriétaires forestiers ;
- la médiation autour des chantiers forestiers.

Chiffres clés

Dans le cadre des conventions avec les Chartes, FiBois-38 a soutenu 11 locales (travaux entreprises sylvicoles, exploitants forestiers, scieries) implantées sur le territoire de Bièvre Isère Communauté dans diverses démarches. FiBois-38 a sensibilisé 35 professionnels aux enjeux forestiers locaux.

Perspectives 2025

Les chartes forestières ont pour objectif de renouer les liens entre les communes, les propriétaires forestiers privés et les exploitants en organisant des formations, notamment sur la question des réglementations des coupes.

Projet d'approvisionnement territorial (PAT) sur le massif des Chambaran

Description de l'action

Contexte du PAT :

Le massif des Chambaran évolue dans un contexte se prêtant particulièrement à la production de bois énergie, bien qu'il existe également d'autres filières comme la filière piquet présente historiquement sur ce site.

Fort de ce constat, dans les années 2005-2010, la Charte Forestière a commandé un Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) à l'association des Communes Forestières (COFOR). Réalisé en 2011, le PAT a montré une certaine tension sur la ressource. Ce PAT fut réalisé avec un taux de fiabilité d'environ 70-75%.

Si le rapport coût/résultat est très correct, il sous-entend une incertitude d'au moins 33 000 tonnes de bois (H=30%), ce qui n'est pas négligeable dans un contexte de fort prélèvement, en limite de la production biologique forestière (c'est-à-dire la part de bois biologiquement prélevable sans décapitaliser la forêt).

Plus de 10 ans après la réalisation du premier PAT des Chambaran, l'exploitation forestière pour la production de bois énergie dans les Chambaran a continué d'augmenter et elle est de moins en moins bien perçue par la population locale. Or, les enjeux liés à la transition écologique, sont aujourd'hui au cœur des politiques des collectivités locales dans le cadre notamment des Plans Climat Air Energie Territorial (PCAET). Collectivités et particuliers choisissent de plus en plus d'utiliser le bois comme combustible dans leurs choix de modes de chauffage.

Enjeux du PAT :

Au-delà des réductions de coûts, le recours au bois énergie participe aux politiques de transition écologique, grâce :

- à la lutte contre les effets de serre et la production d'une énergie renouvelable. Le développement du bois énergie est ainsi, un objectif fort des PCAET locaux,
- à une dynamisation globale du territoire grâce à la valorisation économique des ressources et des compétences locales,

Considérant que le bois énergie n'est une ressource renouvelable que s'il est conditionné à une gestion durable du patrimoine forestier, il est important pour les territoires ruraux « pourvoyeurs », tout comme pour les territoires « consommateurs », de connaître l'état de la ressource forestière et d'anticiper son évolution.

La population et les élus se posent ainsi des questions, sur la capacité du massif à absorber l'ensemble des besoins en bois énergie des territoires environnants.

C'est donc dans ce cadre, que les élus du territoire souhaiteraient connaître la capacité du massif, à supporter le rythme de production de bois énergie actuel et s'il n'engendre pas d'autres problèmes liés notamment à un appauvrissement de la biodiversité.

Chiffres clés

- 9 % de la forêt du massif des Chambaran est considéré comme mature, selon l'INRAE.
- L'approvisionnement en bois énergie se fait sur un rayon moyen de 50 km, maximum 100 km.
- 0,5 % du territoire est exploité annuellement, d'après l'association des communes forestières (COFOR) et l'INRAE
- Dix coupes rases supérieures à 3 hectares ont été réalisées sur les deux dernières années.

Perspectives 2025

Pour la suite de ce PAT, des pistes d'actions ont été révélées :

- Contribuer à augmenter le nombre de documents de gestion durable sur le territoire en 2025.

- Favoriser la mise en place d'actions pour développer la gestion en futaie irrégulière.
- Inciter les propriétaires privés à laisser des arbres morts en forêt pour la biodiversité.
- Collaborer avec le CNPF pour promouvoir la conservation des arbres morts et la biodiversité.
- Développer des zones d'accueil pour la biodiversité : forêts matures, corridors écologiques et mares.
- Continuer à développer des chaufferies bois locales pour structurer durablement la filière forêt-bois.
- Travailler à des contrats d'approvisionnement favorisant la gestion forestière durable.

2.5.2 Accompagnement des entreprises locales

Convention avec la Chambre d'agriculture de l'Isère (CDA38)

Description de l'action



Bièvre Isère Communauté met en place une convention cadre avec la CDA38 depuis 2017.

Le plan d'actions, révisé annuellement, est cofinancé par la chambre d'agriculture et par Bièvre Isère Communauté.

Les actions menées dans le cadre de cette convention sont multiples :

Volet Economie :

- Accompagnement des porteurs de projets
- Installation / transmission agricole
- Connaissance de l'agriculture du territoire
- Agro-tourisme
- Sensibilisation des scolaires

Volet Transition écologique et mobilités :

- Maîtrise de la consommation d'énergie dans les exploitations agricoles
- Accompagnements des projets de méthanisation
- Animation territoriale (connaissance du territoire, communication)
- Améliorer l'adaptation au changement climatique du secteur agricole
- Lutte contre l'ambrosie (mobilisation du réseau de référents communaux, diffusion d'outils, repérage dans les communes, échange avec les agriculteurs)

Volet Eau et Environnement :

- Accompagnement des changements de pratiques des agriculteurs
- Développement de cultures filières à bas niveau d'intrants
- Sensibiliser le grand public

Volet Déchets :

- Collecte de pneus

Chiffres clés

Volet économie

- 92 jours de conseillère territoriale
- 3 jours de conseillers spécialisés

- 26 620€ à la charge de Bièvre Isère

Volet Transition Ecologique et Mobilités

- 41 jours de conseillère territoriale
- 35 jours de conseillers spécialisés
- 27 984,50 € à la charge de Bièvre Isère

Volet Eau et Environnement

→ En cours de calibrage

Perspectives 2025

Renouvellement de la convention pour 2024 - 2027

Budget prévisionnel pour l'animation du volet Economie et Transition Ecologique et Mobilités : 54 604,5€

Création d'un guide pratique « Concrétiser son projet agricole en Bièvre Isère »

Description de l'action



L'agriculture connaît un renouvellement de génération sans précédent qui impose de porter une attention toute particulière aux porteurs de projet agricole.

Dans l'objectif de faciliter leurs installations, Bièvre Isère et la Chambre d'Agriculture de l'Isère ont créé un guide afin d'aider les porteurs de projet à identifier les étapes de la création ainsi que les partenaires présents sur le territoire.

Ce guide vient compléter les formations à destination des porteurs de projet (De l'idée au Projet et Certicréa), réalisées par la Chambre d'agriculture, sur le territoire et financées par Bièvre Isère Communauté.

Chiffres clés

- sensibilisation de plus de 330 agriculteurs en phase de création ou de transmission (plus de 60-65 ans)
- sensibilisation de 50 partenaires (banques, comptables, accompagnants à la création, notaires.. ;)

Perspectives 2025

Actions de sensibilisation à la création et à la transmission, sur les métiers en tension (élevage...)

Mise en place et animation de chèques cadeaux locaux : BI HAPPY SHOPPING

Description de l'action

Commercialisation de chèques cadeaux locaux, les chèques cadeaux BI HAPPY SHOPPING, depuis 2015.

Cette action a pour objectif de limiter l'évasion commerciale vers les villes périphériques de Bièvre Isère, en proposant une alternative locale aux chèques cadeaux nationaux (de type CADHOC, KADEOS).

Ce dispositif permet de favoriser la consommation locale en communiquant sur la richesse du commerce et de l'artisanat en Bièvre Isère.

Cette action permet de réduire l'utilisation de la voiture, en favorisant l'achat local.

C'est par ailleurs, une augmentation du pouvoir d'achat des salariés, qui bénéficient des chèques cadeaux BI HAPPY SHOPPING, au travers de leur entreprise.

Les chèques cadeaux BI HAPPY SHOPPING ont également un rôle sociétal, permettant aux entreprises locales, achetant les chèques cadeaux pour leurs salariés, d'avoir un impact positif sur le commerce de proximité et leur territoire.

Chiffres clés

- Budget : 57 000€
- 146 commerçants adhérents en 2024
- 1 500 000€ de chèques cadeaux achetés par des entreprises locales et dépensés dans les commerces de proximité, depuis 2015.
- 200 000€ de ventes prévisionnelles sur 2024
- Animation à Noël avec une tombola « FLASHEZ NOEL ». Pour tout achat de chèques cadeaux (grand public ou entreprise), jusqu'à 5 000€ à gagner à la tombola (dotation de la collectivité) afin d'éviter l'évasion commerciale pour les cadeaux de fin d'année.

Perspectives 2025

Dématérialisation des chèques cadeaux

Actions pour les 10 ans de BI HAPPY SHOPPING

Augmenter le nombre de commerçants adhérents.

Augmenter la visibilité grand public des chèques au travers d'animations.

Promouvoir davantage l'opération auprès des entreprises pour leurs salariés

Promotion et développement des circuits courts en agriculture

Description de l'action

Impression et diffusion d'un guide répertorient l'ensemble des producteurs ayant un point de vente à la ferme (diffusé dans le Bièvre Isère Magasine et dans les points de vente). Ce guide a pour objectif de mettre en valeur les agriculteurs produisant, transformant et vendant leur production en directe. Il favorise ainsi la consommation locale et responsable.

Il est répertorié dans le guide, les productions maraîchères, fromagères, les transformations de viande, et les autres transformations alimentaires.

On retrouve également l'ensemble des magasins de producteurs et les points de vente collectifs, les listes des marchés communaux ainsi que le tableau de saisonnalité des fruits et légumes, pour une consommation responsable.

En complément du guide des producteurs, une signalétique commune a été proposée à tous les producteurs locaux, afin d'avoir un panneau d'entrée mentionnant leur activité et leur horaire.

Ce panneau commun aux couleurs de notre marque touristique « Terres de Berlioz » permet aussi bien aux habitants du territoire, qu'aux touristes de repérer tous les points de vente à la ferme.

La nouvelle version du guide des producteurs a été lancée en 2024 avec une version « carte interactive » sur le site internet de la collectivité. Le guide est transmis aux nouveaux porteurs de projet (restaurateurs) afin de les inciter à prendre des fournisseurs locaux.

Chiffres clés

- Création graphique : 480€ TTC en 2024
- 2022 : 28 000 exemplaires (coût impression : 6 774€ TTC)
- 2024 : 10 000 exemplaires (coût d'impression : 2 130 € TTC)

Perspectives 2025

Promouvoir les producteurs de Bièvre Isère au-delà de Bièvre Isère Communauté.

Sensibilisation des scolaires au monde agricole

Description de l'action

L'agriculture est l'un des piliers de l'économie en Bièvre Isère.

Il est essentiel d'informer et de former la nouvelle génération pour qu'ils puissent appréhender dès le plus jeune âge, les métiers de ce secteur ainsi que les enjeux d'aujourd'hui et demain.

Pour cela, il est prévu un cycle de formation, auprès des écoles du territoire, sous forme d'ateliers et de visite d'exploitation.

Cet événement est couplé en partie à la Rand'eau agricole.

De fait, les ateliers sur la thématique « du champs à l'assiette » seront proposés aux classes sélectionnées pour la Rand'eau agricole, en complément des ateliers sur l'eau.

L'année suivante, ces classes découvriront une exploitation, au travers d'une visite de ferme, avec les explications sur les métiers agricoles, les productions...

Chiffres clés

120 élèves sensibilisés lors des ateliers

30 élèves en visite d'exploitation

9 jours d'animations

Perspectives 2025

Continuer les ateliers et les visites d'exploitation

Soutien aux commerçants et artisans rénovant leur point de vente

Description de l'action

Depuis 2018, Bièvre Isère Communauté et la Région co-financent une aide à destination et des commerces et des artisans avec point de vente : « Financer mon investissement ». Bièvre Isère intervient à hauteur de 20% dans la limite de 2 000€ à 5 000€ de subvention (soit un investissement compris entre

10 000€ et 25 000€ HT). La Région intervient à hauteur de 20M à minima dans la limite de 2 000€ à 10 000€ de subvention (soit un investissement compris entre 10 000€ et 25 000€ HT).

Parmi les dépenses éligibles à la subvention, les investissements d'optimisation énergétique sont soutenus : isolation, éclairage, chauffage, acquisition de matériels et équipements en remplacement de matériels très consommateurs d'énergie, acquisition de matériels utilisant les énergies (à l'exclusion de l'éolien) visant l'autoconsommation, bornes de chargement de voitures électriques ...

Chiffres clés

En 2024 :

- 9 dossiers d'entreprises soutenues par Bièvre Isère qui ont réalisées 646 726.54€ HT d'investissements pour leurs locaux
- Bièvre Isère a accordé 36 199.71€ de subvention à ces entreprises

Perspectives 2025

Poursuite de l'engagement auprès des commerçants et artisans avec point de vente afin de rénover leurs locaux

Territoires d'industrie



Description de l'action

Élaboré en 2018 par le Président de la République et reconduit en novembre 2023, le dispositif « Territoire d'industrie » vise à soutenir le développement industriel et les objectifs de cohésion des territoires.

Le programme a conduit à la labellisation de 149 Territoires d'industrie sur la période 2018-2023 et de 183 entre 2023 et 2027, formant ainsi le Territoire d'industrie « Saint-Marcellin Vercors Isère – Bièvre Isère ». Le programme doit permettre de déployer une stratégie de développement territorial, axé sur l'industrie, et en fonction des besoins locaux. Les 6 grands axes du Territoire d'industrie « Saint-Marcellin Vercors Isère – Bièvre Isère » déployés jusqu'en 2027 ont pour principales thématiques : l'énergie, le foncier, la transition socio-écologique, l'emploi, la transmission d'entreprise et la communication.

Chiffres clés

Volet « Emploi » :

- 455 élèves sensibilisés à l'industrie locale lors de la Semaine de l'industrie

Volet « Energie » : Création d'une boucle d'Autoconsommation

- Environ 17 entreprises et 1 structure publique, sur 2 zones d'activités, souhaitent poursuivre ce projet : étude de faisabilité.
- Environ 5 700KwC seront produit

- 12000 € financés par l'ANCT pour réaliser l'étude d'opportunité de l'opération d'autoconsommation collective.

Volet « Transition socio-écologique » :

- 14 entreprises sensibilisées à la sobriété et l'efficacité énergétique
- 17 entreprises ont pu être sensibilisées à la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises)

Volet « Accompagnement » :

1 accompagnement individualisé : candidature à l'appel à projet « Territoire d'industrie en Transition Ecologique »

Perspectives 2025

Mise en place de l'autoconsommation collective, sensibilisation/formation à la « Responsabilité Sociétale des Entreprises ».

2.5.3 Culture

Recyclage des livres et CD déclassés grâce à une vente ouverte à tous

Bièvreisère
COMMUNAUTÉ

14
SEPT

BIB' EN FÊTE

Venez profiter d'une matinée festive et conviviale avec des animations pour toute la famille : spectacle de magie par Les bandits manchots, vente de livres, musique, lectures...

Vous pourrez chiner des livres et des CD à petits prix, entre 0,50 € et 2 € (réservé aux particuliers).

Médiathèque
Saint-Siméon de Bressieux
9h à 14h

Gratuit
Boissons et petite restauration sur place

Information
04 74 23 18 26
mediatheque@bièvre-isere.com

Description de l'action

A l'occasion de l'événement « Bib'en fête », le réseau met en place une grande vente de livres et CD « désherbés » des collections. Cela permet à ces documents, vendus à de tout petits prix, d'avoir une seconde vie.

Les livres non vendus sont traités dans un esprit de recyclage :

- Proposition aux services enfance et jeunesse pour les documents jeunesse
- Les associations sont contactées
- Les livres en gros caractères sont proposés aux EHPAD du territoire
- Les livres restants seront déposés à la ressourcerie de Saint-Pierre de Bressieux

Chiffres clés

- 90 personnes ont acheté en moyenne 9 livres ou CD
- 820 documents vendus (BD, albums, romans + quelques CD et partitions)
- 64 personnes dont 42 enfants ont assisté aux séances de contes
- Recette 2024 = 856,50€

Perspectives 2025

Action reconduite.

2.6 Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère

ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques



Projet de territoire : « Faire de Bièvre Isère un territoire exemplaire en matière d'énergie, de qualité de l'air et d'économie circulaire ».

Liens existants : PCAET, PLH, Bilan GES, COT

Actions

Mobilités : Challenge mobilité, primes vélo

Ressources humaines : Forfait mobilités durables, formations en lien avec le développement durable

Commande publique : gestion du parc de véhicules

Air : plan de protection de l'atmosphère grenobloise

Actions

Mobilités : Challenge mobilité, primes vélo

2.6.1 Mobilités

Challenge mobilité 2024 :



Description de l'action

Le 1 juin dernier a eu lieu le challenge mobilité. Bièvre Isère Communauté y a participé pour la quatrième année consécutive. Les agents de la collectivité, les entreprises et les communes ont été invités à participer.

Le but de cette journée : Sensibilisation à la pratique des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle.

Le jour J, chacun est invité à laisser sa voiture individuelle au garage au profit de la marche, de la course, du vélo, du covoiturage, du télétravail, du coworking...

Bièvre Isère Communauté s'est mobilisée avec l'AGEDEN pour un challenge mobilité scolaire vers toutes les écoles primaires du territoire les 3 premiers vendredi du mois de mai.

Les actions 2024 :

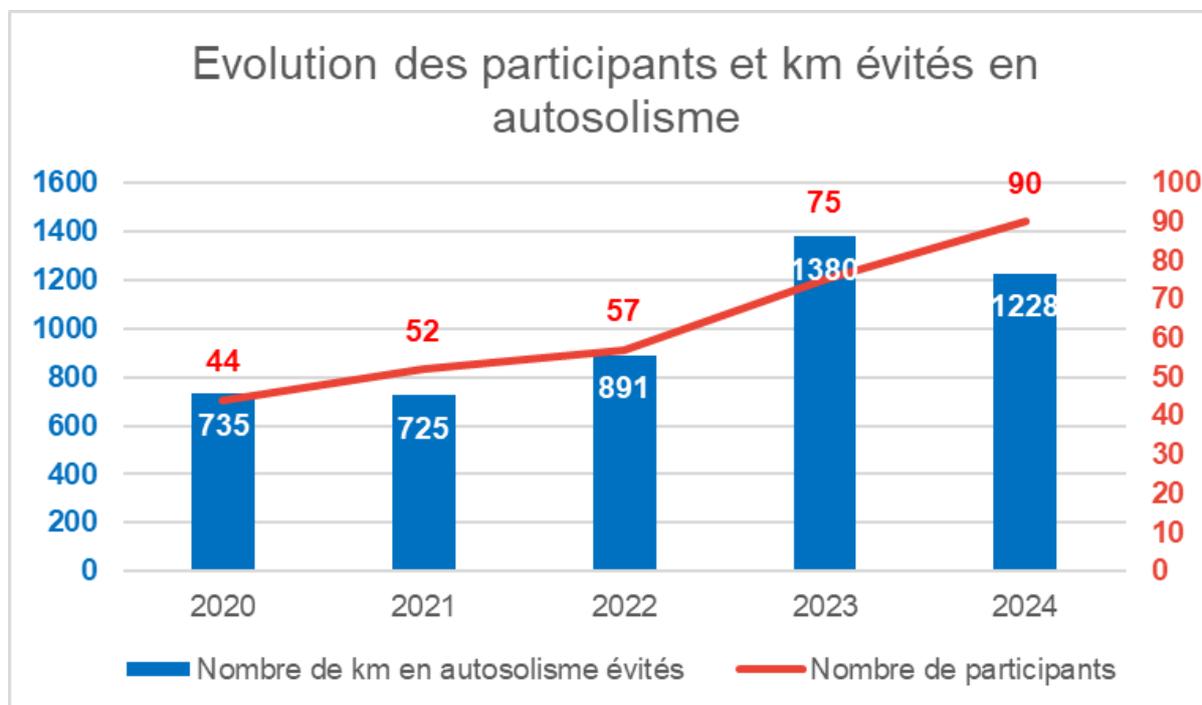
Les actions mises en place pour les agents de Bièvre Isère Communauté

- **4 points d'accueil** à partir de 8h00
 - Saint-Etienne de Saint-Geoirs – siège
 - La Côte Saint-André – locaux administratifs
 - La Côte Saint-André – centre technique
 - Saint-Jean de Bournay – locaux administratifs
- **Une tombola et un Concours photo** (nombreux lots à gagner...)
- **Des prêts de VAE** (sur une semaine pour les agents)
- **Possibilité de tester les VAE** devant les stands
- **Un atelier de réparation vélos et bonnes pratiques** (animé par l'association Cyclez-vous), proposé pour les agents de Bièvre Isère et les salariés des entreprises, aux locaux administratif de la Côte Saint andré
- **Incitation des communes et des entreprises** à s'inscrire au Challenge Mobilité (mail)

Chiffres clés

Les principaux résultats de l'année 2024 :

Cette année, la 14^{ème} édition s'est tenue le mardi 4 juin 2024. C'est désormais un événement incontournable pour Bièvre Isère Communauté et le territoire. Il s'agit de la 5^{ème} participation pour Bièvre Isère Communauté.



- Avec 90 participants et 1 238 km en autosolisme évités, l'édition 2024 du challenge mobilités marque donc notre meilleure mobilisation à Bièvre Isère Communauté !

- Tous ensemble et à notre échelle, nous avons réduit l'usage de la voiture individuelle : en évitant de nous déplacer grâce au télétravail ou en optant pour une mobilité durable comme la marche, le vélo, le covoiturage, le bus, le train...

Perspectives 2025

Participation au challenge mobilité en 2025 :

- Maintien de la dynamique pour la challenge mobilité: sollicitation des entreprises ainsi que des communes pour les motiver à participer.
- Tombola et concours photos pour promouvoir la journée et inciter les agents à jouer le jeu le temps d'une semaine ou d'une journée.

Plan de protection de l'atmosphère (PPA) Grenoble Alpes Dauphine

Description de l'action

La qualité de l'air constitue un problème majeur de santé publique. L'enjeu de la qualité de l'air de l'agglomération grenobloise fait l'objet d'un suivi particulier. Bièvre Isère communauté fait partie de la zone administrative de surveillance. Le plan de protection de l'atmosphère est un outil qui permet de planifier des actions pour respecter les valeurs limites de concentration de polluants atmosphériques. Le plan d'actions du PPA touche plusieurs thématiques sur lesquelles ont été organisés des commissions afin de juger de l'avancement des actions:

- **Le résidentiel - tertiaire**
 - Visite organisée chez Rolland Bois à destination des EPCI membres du PPA.
 - Promotion des clauses « causons d'ozone »
 - Réalisation de modèles de conformité et de communication pour les professionnels qui installent les appareils de chauffage.
 - Contrôle sur les ventes illégales de bois bûche.
- **L'agriculture**
 - Agir sur la connaissance des enjeux de qualité de l'air → intégration sur les sites internet et dans le PAiT
 - Travail sur la faisabilité d'auto-construction de son matériel d'épandage
- **La mobilité et l'urbanisme**
 - Réduire la vitesse sur les voies rapides et surveiller les émissions → surveillance des émissions sur l'A480
 - Réalisation de cartes stratégiques air.
 - Mise en place du SERM.
 - Suivi de la ZFE
- **L'industrie**
 - Réduire les émissions des carrières et plateformes de transit → Poursuite de la prise d'arrêtés préfectoraux complémentaires plateforme de concassage
 - Communiquer sur ces arrêtés
- **Communication**
 - Création d'une plateforme d'échange pour la Communauté (collectivités du PPA)

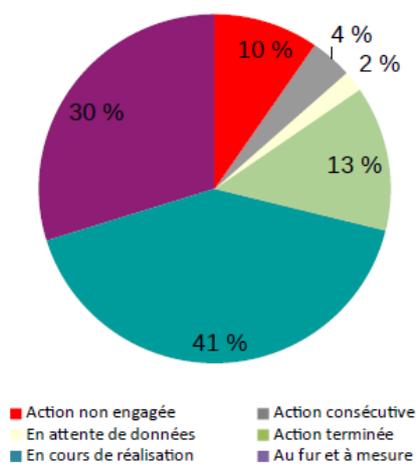
- Signature de la charte de communication « Volont'air » pour sensibiliser et mettre en avant les actions menées vis-à-vis de la qualité de l'air.
- Utilisation de la plateforme Air attitude pour mettre en avant les retours d'expériences.

Une nouvelle réglementation européenne fixant les objectifs pour 2030 → division des seuils d'alerte des polluants par 2.

Le territoire sera plus souvent en situation d'alerte vigilance qualité de l'air car ces seuils sont plus bas mais la qualité de l'air a tendance à s'améliorer.

Chiffres clés

- 9 journées de vigilance sur la bassin d'air Grenoblois en 2024



- 45 actions finalisées (31 en 2023)
- 43 actions en cours (36 en 2023)

Perspectives 2025

Evaluation mi-parcours du PPA. Poursuite de la mise en œuvre de ce programme d'actions.

• Communication

- Fresque de la qualité de l'air
- Densification du site internet
- Création d'outil simplifié pour la récolte des indicateurs

• Transversal

- Application du nouvel arrêté « pic de pollution »
- Communiquer sur les contrôles routiers.

• L'industrie

- Poursuite des inspections
- Etude sur les émissions des petites chaudières biomasse

• La mobilité et l'urbanisme

- Travail sur l'intégration des problématiques air dans les documents d'urbanisme (OAP qualité de l'air)
- Suivi des ZFE
- Obtention du statut du Service Express Régional Métropolitain (SERM)
- Traitement des résultats de l'étude de vitesse

• L'agriculture

- AMI qualité de l'air (département de la Loire)
- Communiquer sur l'arrêté préfectoral brûlage à l'air libre à des fins agricoles.

- **Le résidentiel – tertiaire**
- Travail de recensement et d'identification des professionnels de la filière bois énergie

Primes pour l'achat de vélos

Description de l'action



Pour inciter à l'usage du vélo au quotidien et favoriser ainsi une mobilité décarbonée et bénéfique pour la santé, Bièvre Isère Communauté a mis en place depuis début 2022 une prime à l'achat de vélos pour les habitants du territoire.

Il s'agit d'outil majeur pour aider les habitants dans leur démarche de mobilité décarbonée et du déclenchement du passage à l'acte vers l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE). De plus, d'après l'étude ADEME (INDDIGO), le service « aide à l'achat » est le service le plus efficace pour réduire les émissions de CO2. Cela se confirme puisque 51% des demandeurs de la prime ont indiqué qu'ils n'auraient pas acheté un VAE sans cette aide à l'achat.

En 2024, Bièvre Isère a adapté le règlement pour le rendre plus vertueux en donnant l'exclusivité aux magasins du territoire. Toutefois le prix d'achat du vélo ne devra pas dépasser 3 000 € pour un vélo à assistance électrique et 5 000 € pour un vélo cargo. Cette aide est cumulable avec les aides de l'État.

Chiffres clés

Avec l'aide des questionnaires complétés par les demandeurs, nous avons pu réaliser le profil type du demandeur sur le territoire de Bièvre Isère :

Le profil type :

- Une **femme**
- De **plus de 41 ans**
- En **couple** et en **activité**
- Avec un revenu fiscal **supérieur à 13 489€**
- Moyen de transport principal, **la voiture**
- Dispose d'une **voiture** et d'un **vélo** classique
- **Pratique déjà le vélo** sur le territoire
- Le vélo est utilisé principalement pour les **loisirs (1^{er})**, les **achats (2^{ème})** et le **travail (3^{ème})**.
- L'achat de ce vélo remplace la voiture pour **ces trajets de moins de 25km très régulièrement** (2 fois par semaine).



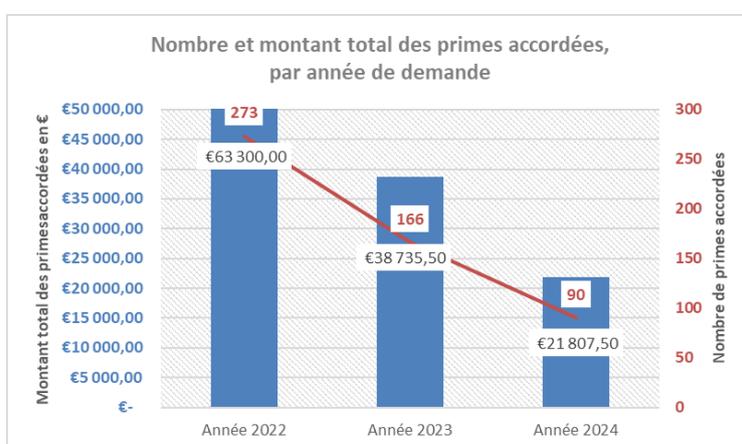
D'autres statistiques sont très intéressantes :

- 527 primes accordées pour 471 VAE / 54 vélos classique / 2 vélos cargos aidés.
- 73% des demandes sont accordées ;
- Pour la moitié des demandeurs, la prime vélo est un levier pour l'achat d'un vélo électrique.

- Les retraités représentent 1/3 des demandeurs.
- 26% des demandeurs ont un revenu fiscal inférieur à 13 489€*.
- A 78%, la voiture est le mode de déplacement principal
- Les étudiants représentent moins de 1% des demandes.
- 1 demandeur sur 10 utilise le vélo pour ses déplacements du quotidien (devant la voiture).
- Le vélo électrique remplacera la voiture pour ses déplacements dans 50% des cas.
- 3% (soit 22 demandeurs) ne disposent pas de voiture.
- 1/3 des demandeurs utilisent le vélo seulement pour les loisirs.
- 3 demandeurs sur 4 sont des pratiquants réguliers du vélo (2 fois par semaine).
- 25% des trajets font moins de 10km et 50% des trajets sont inférieurs à 20km.

Depuis sa mise en place au 1^{er} janvier 2022 : accord de 528 primes vélos (soit un taux d'accord de 73% sur 723 demandes), pour un montant total de 120 000 €.

Au 03/12/2024 : constat d'une baisse significative et linéaire du versement des primes vélos.



La quasi-totalité des communes ont bénéficié de la prime VAE (47 communes sur 50 soit 94%), cette distribution logique en termes de proportion avec le nombre d'habitants par commune :

thermique pour leur trajet domicile-travail au moins 30 jours dans l'année. Le montant du forfait est défini par paliers :

- 100 euros lorsque le nombre de déplacements est compris entre 30 et 59 jours ;
- 200 euros lorsque le nombre de déplacements est compris entre 60 et 99 jours ;
- 300 euros lorsque le nombre de déplacements est d'au moins 100 jours.

Chiffres clés

- Nombre d'agents bénéficiaires du forfait Mobilités durables
 - En 2022 : 15 agents
 - En 2023 : 43 agents soit 8% de plus qu'en 2022= 13% des agents
 - En 2024 : 62 agents soit 6% de plus qu'en 2023 = **19% des agents**
→ 13 900€ versés en 2024.

Perspectives 2025

Communiquer aux agents les dispositions à plusieurs moments clés de l'année 2025.

Formations en lien avec le développement durable

Description de l'action

Déploiement du volet Développement durable du plan de formations pour :

- ⇒ Sensibiliser l'ensemble des agents
- ⇒ Proposer des formations adaptées aux métiers

Des formations d'éco-conduite sont notamment proposées aux agents. En priorité, sont ciblés les agents qui utilisent quotidiennement un véhicule de service dans le cadre de leurs missions.

Chiffres clés

Eco-conduite : 12 agents formés en 2024 (contre 5 en 2023).

Formations adaptées aux métiers : 8 formations pour 11 agents, soit 15 jours au total.

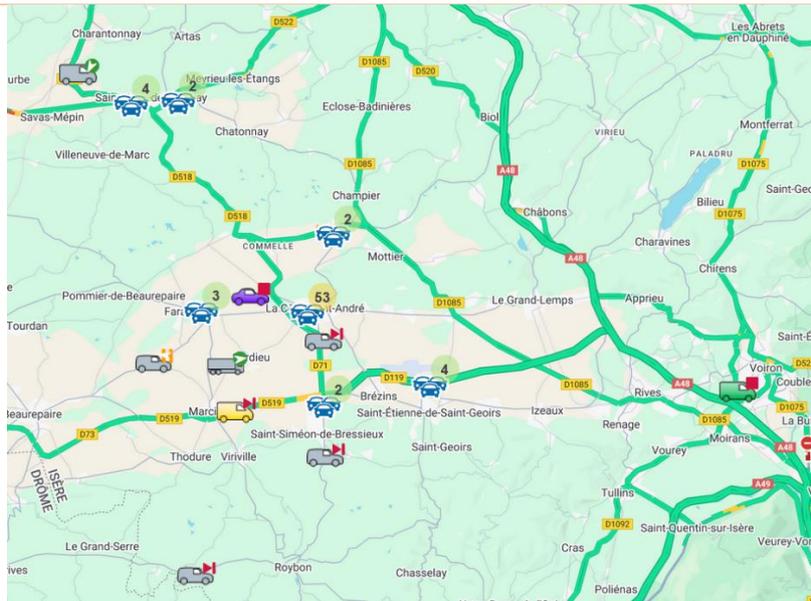
Communication à l'ensemble des agents sur le MOOC « Les impacts de la transition écologique sur les territoires ».

Perspectives 2025

Développement des sessions sur l'éco-conduite et organisation de formations ouvertes aux élus et agents.

2.6.3 Commande publique

Optimisation de la gestion des véhicules



Description de l'action

Objectifs de cette action. :

- 1- Rédaction et mise à jour des documents cadres pour l'utilisation des véhicules
 - délibération n°232-2023 autorisant l'attribution de véhicule de service avec remisage à domicile.
 - règlement d'utilisation des véhicules de services adopté par délibération n°072-2024
 - procédure d'utilisation des véhicules de service mutualisés

- 2- Appréhension des outils existants et mise à jour des bases de données
 - Tableau Excel de suivi de la flotte
 - Application Océan (géolocalisation des véhicules) : mise à jour des véhicules et des utilisateurs
 - Affectation des cartes total, compagnie des cartes carburant et alizé (borne de recharge électrique)

- 3- Réalisation d'un état des lieux (11/2024) de la gestion des véhicules faisant ressortir les constats suivants :
 - Une flotte de 95 véhicules plutôt récente puisque 35 VL ont une date de 1ère mise en circulation de 2015 à 2019 et 28 véhicules VL sont de 2020 et plus et ce, sur un parc de 84 véhicules VL.
 - Le type de motorisation est majoritairement thermique (80 VL + PL), 14 sont électriques et 1 hybride
 - Les véhicules sont bien utilisés.
 - Seuls les véhicules de la Direction Générale (DGS et DGAs) et du Cabinet sont en location.
 - Le coût de la flotte est en augmentation continue.

Chiffres clés

Taux **d'électrification** de la flotte : 15 /84 VL = **17.85 %**

Moyenne globale d'utilisation des véhicules = 62 %

Moyenne mensuelle de distance parcourue =72842 km pour l'ensemble des 90 VL+PL géolocalisés)

Perspectives 2025

Recherche d'optimisation

- Comment lisser le renouvellement de la flotte (PPI) en fonction de l'âge du véhicule, des kms (taux d'utilisation),
- La pertinence d'augmenter le nombre de véhicules électriques au regard du coût moindre en « carburant » mais avec la « problématique » des batteries,
- L'achat ou la location des véhicules électriques par rapport à l'amortissement,
- Un zoom sur les véhicules partagés et la dotation en nombre et en corrélation avec les fiches de poste des agents → travail en relation avec la Direction des RH,
- Lancement d'un marché carburant et carte multi station
- Lancement d'un marché entretien des véhicules.

En résumé

Stabilisée sur son nouveau territoire depuis 2016, Bièvre Isère Communauté est une communauté de communes qui s'engage fermement pour participer de l'effort collectif face aux enjeux climatiques, énergétiques et environnementaux. Elle s'appuie sur son expertise territoriale et de nouveaux partenariats, clefs de la réussite de ce changement de paradigme.

Bièvre Isère Communauté structure désormais ses politiques publiques par l'adoption de stratégies transversales en faveur du développement durable. Fin 2022, elle se dote d'une nouvelle direction Transition écologique et Mobilités.

Cette direction assure une transversalité renforcée avec l'ensemble des directions pour s'approprier, partager et répondre collectivement aux nouveaux défis de l'intercommunalité. Sur la base d'un audit exigeant et exhaustif du fonctionnement de l'intercommunalité, de ses politiques et de ses sphères d'influence au regard des enjeux climat, air, énergie et économie circulaire, elle coordonne et pilote avec l'ensemble des directions des actions opérationnelles qui seront d'ici septembre 2026, soumises à validation de l'Agence nationale de la Transition écologique (ADEME).